

OFFRE ETUDIANTE
Spécial Rentrée 2011-12 **Soyez mobile !**

Portable **DELL Inspiron N5040**
RAM **3Go**
Disque Dur : **500GB**

Imprimante **MULTIFONCTION**
DELL V313

OFFERTE

395 500 FCFA

LA SEMAINE AFRICAINNE

www.lasemaineafricaine.com



N° 3220 du Mardi 28 Août 2012 - 60^{ème} Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
CONGO: 350 F.CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Eglise évangélique du Congo

Le révérend pasteur Patrice N'Souami réélu pour un mandat de quatre ans



(Page 9)

Cour constitutionnelle

Décès, à Paris, du président Gérard Bitsindou



(Page 3)

Ministère de la santé et de la population

Réception officielle de quatre Centres de santé intégrés construits à Brazzaville



Emilienne Raoul.

(Page 7)

Exploitation pétrolière

Le parlement donne son accord à l'exploitation des gisements Moho-Nord et Moho-Bilondo phase 1 bis

(Page 3)

Transports

Les barricades ont repris sur la nationale n°1

(P. 11)

A.a.s.e.p (Association africaine des services d'emplois publics)

Elu président, André Nyanga-Elenga a pris ses fonctions à Brazzaville

(P. 5)

Ambroise Hervé Malonga,

président de la C.r
(Convention des républicains)

«C'est dans le dialogue que nous allons pouvoir bâtir ce pays»

(Page 3)

CREDIT AUTO/MOTO

AVEC CFAO MOTORS ET LA CONGOLAISE DE BANQUE

Achetez neuf votre moto ou votre véhicule  SUZUKI



AX 100
à 1 800 Fcfa
Jour*
soit 53278 Fcfa/Mois

*Apport de 190.000 Fcfa - Durée du crédit 12 mois



CELERIO
à 5 700 Fcfa
Jour*
soit 170 819 Fcfa/Mois

*Apport de 1.500.000 Fcfa - Durée du crédit 48 mois



Pour plus d'informations, rapprochez-vous des agences CFAO ou des agences LCB

CFAO PNR: 05 557 04 97 / 05 520 72 05 / 06 651 92 88

CFAO BZV: 05 554 36 47 / 06 617 37 52 / 06 659 11 67

LCB PNR: 05 310 11 67 / 05 369 56 14 / 05 310 11 77

LCB BZV: 05 310 11 02 / 05 310 11 03 / 05 310 11 04

* Sous réserve d'acceptation du dossier par la LCB

* Montant exact réel de la moto 1775frs/jour et pour le véhicule 5693frs/jour

* Offre valable pour toute commande du 1er Juillet au 30 Septembre 2012 et non cumulable avec toute autre offre en cours.



Le Centre culturel russe de Brazzaville et le groupe des Universités d'Etat russes - membres de l'association RACUS vous invitent à

ETUDIER EN RUSSIE



UNIVERSITE D'ETAT DE TAMBOV

MEDICINE GENERALE - en français, en russe et en anglais

ACADEMIE D'ETAT DE MEDECINE

D'ASTRAKHAN

MEDECINE DENTARE - en français et en russe

MEDECINE GENERALE - en russe et en anglais

PHARMACIE - en russe

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES!

plus de 15 des meilleures universités d'Etat

Frais d'études et d'hébergement: de 2150 à 4000 dollars américains par an

8 grandes villes de la partie européenne de Russie

plus de 300 filières à choisir

Médecine générale (en français et en russe); Pharmacie (en français et en russe); Médecine dentaire (en français et en russe); Sciences économiques; Management; Marketing; Commerce; Finance et crédit; Banque; Comptabilité et audit; Gestion du personnel; Fiscalité et parafiscalité; Pétrole et gaz; Télécommunications; Agriculture; Mécanique; Radiophysique et électronique; Electrotechnique; Architecture; Génie civil; Informatique; Technologie de l'information; Jurisprudence; Relations publiques; Journalisme; Sciences politiques; Services socioculturels et tourisme; Ecologie; Mathématiques; Physique; Chimie; Biologie etc.

Espace au Congo Brazzaville

Adresse : Centre culturel russe de Brazzaville, Avenue Amilcar Cabral (à côté de Casino, ex-Score) Centre-ville, Brazzaville, B.P. 2021

Tél : 22.281.19.22, port. : 06.664.62.95

E-mail : racuscongo@yahoo.fr



WWW.EDURUSSIA.RU

Crédit Rentrée Scolaire

FRAIS DE DOSSIER GRATUITS

BGFIBank vous accompagne pour la rentrée scolaire



BGFIBank vous accompagne pour faire face aux dépenses de la rentrée scolaire

Grace à une offre* de crédit diversifiée et personnalisée répondant précisément à vos besoins, vous pouvez acheter les fournitures scolaires, les vêtements, divers équipements ou financer les études de vos enfants.

Une rentrée scolaire sans encombre, C'est possible avec BGFIBank.

Selon vos besoins, obtenez entre **200 000 et 2 000 000 F Cfa**, au taux préférentiel de **11%** remboursables sur **10 Mois** et disposez des fonds dans un délai d'une semaine.

Offre valable du 25 Juillet au 25 Octobre 2012

Pour plus d'informations, votre Chargé de Relations Clientèle et toute l'équipe commerciale se tiennent à votre disposition.



Tél.: +242 06 944 50 85/05 544 85 22/05 544 89 88/05 544 85 20
Fax : +242 22 281 50 89/90 - Email : eqcongo@bgfi.com

www.bgfi.com



Exploitation pétrolière

Le parlement donne son accord à l'exploitation des gisements Moho-Nord et Moho-Bilondo phase 1 bis

La 15^{ème} session ordinaire de l'assemblée nationale et la 30^{ème} du sénat ont été marquées par l'adoption du projet de loi portant approbation de l'avenant n°4, du 5 juillet 2012, relatif au contrat de partage de production signé le 21 avril 1994 entre la République du Congo, la société Elf Congo et la société nationale de recherche et d'exploitation pétrolière «Hydro-Congo», et du projet de loi portant approbation de l'avenant n°17, du 5 juillet 2012, à la convention d'établissement signée le 17 octobre 1968 entre la République du Congo et Hydro-Congo. Ces deux avenants ouvrent la voie à l'exploitation du plus important projet pétrolier jamais réalisé dans le pays.

Les conditions juridiques et fiscales d'exploitation des hydrocarbures liquides et gazeux au Congo sont prévues par la législation et les accords, dont les conventions d'établissement et les C.p.p (Contrats de partage de production) qui peuvent faire l'objet d'avenants, afin de prendre en compte les particularités propres à certaines zones de permis.

Ainsi, les difficultés à développer les nouveaux gisements dénommés Moho-Bilondo phase 1 bis et Moho-Nord ont conduit le gouvernement congolais et les sociétés Total E&P Congo, Chevron Overseas Congo limited et la S.n.p.c à procéder à une révision des termes économiques et fiscaux du permis d'exploitation Moho-Bilondo, exploitée aux conditions prévues par le décret n°2005-278 du 24 juin 2005. Cette révision est consacrée par l'avenant n°17, du 5 juillet 2012, à la convention d'établissement du 17 octobre 1968 et l'avenant n°4 au contrat de partage de pétrole haute-mer.

En effet, les travaux d'exploita-

tion pétrolières entrepris à l'époque par la société Elf Congo, devenue Total E&P Congo, sur le périmètre du permis de recherche haute-mer avaient abouti à la découverte, entre autres, du gisement Moho-Bilondo. Ce permis de recherche duquel découlent les gisements Moho-Bilondo phase 1 bis et Moho-Nord, présentés comme un prolongement de Moho-Bilondo, a été conclu sous le régime de concession: ce qui justifie l'avenant n°17 à la convention d'établissement à l'avenant n°4.

Ces deux avenants fixent, désormais, le cadre juridique de production des gisements Moho-Nord et Moho-Bilondo phase 1 bis, non encore développés et considérés déjà comme le plus grand projet pétrolier jamais entrepris dans le pays, de par ses réserves et les moyens qui seront mobilisés pour son exploitation.

En outre, le gisement Moho-Bilondo phase 1 bis, dont l'exploitation est prévue courant 2015, est localisé à 7 km au Nord-Ouest de Moho-Bilondo et à 75 km des côtes. Sa pro-



Justin Koumba.



Vincent Nganga.

fondeur d'eau se situe entre 700 et 800 mètres, avec une réserve récupérable de 132 millions de barils, pour un coût d'investissement d'environ 1,6 milliards de dollars américains. Par contre, le gisement Moho-Nord, dont l'exploitation est prévue pour 2016, est localisé à 20 km au Nord-Ouest de Moho-Bilondo et 77 km des côtes. Sa profondeur d'eau varie entre 800 et 1.100 mètres, avec une réserve récupérable de l'ordre de 325 millions de barils, pour un investissement de 6,6 milliards de dollars américains.

Par ces avenants, l'Etat et les sociétés pétrolières ont défini des nouveaux termes économiques et fiscaux, afin de poursuivre le développement du permis d'exploitation Moho-Bilondo, Moho-Bilondo phase 1 bis et Moho-Nord. Les mesures économiques exceptionnelles prévoient la fixation du seuil de

prix à 90 dollars (valeur 2012) le baril, jusqu'à la date de récupération des investissements initiaux de développement; le financement direct, par la S.n.p.c, de 5% des investissements; un bonus d'un montant de 130 millions de dollars non récupérable versé par le contracteur en trois tranches dont: 60 millions de dollars à la date de la décision d'investissement, 30 millions de dollars à la date de la mise en huile et 40 millions de dollars lors de 400 millions de barils de pétrole auront été produits sur le permis.

Signalons que la séance de l'assemblée nationale était présidée par Justin Koumba, président de l'assemblée nationale, tandis que celle du sénat par Vincent Nganga, premier vice-président du sénat.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Cour constitutionnelle

Décès, à Paris, du président Gérard Bitsindou

Président de la cour constitutionnelle, Gérard Bitsindou est décédé à Paris (France), le dimanche 26 août 2012, vers 22h, à l'âge de 70 ans. Il y avait été évacué d'urgence.



Gérard Bitsindou, lors d'une rencontre avec la presse, à Brazzaville.

Né à Mbandza-Ndouna, dans le département du Pool, Gérard Bitsindou était nommé président de la cour constitutionnelle, par décret présidentiel, le 29 janvier 2003. Très proche du président Denis Sassou Nguesso, il a eu un long parcours politico-administratif qu'il a démarré comme directeur général du travail. Secrétaire général de la présidence de la République, de 1980 à 1991, il connaît une traversée du désert, sous le régime du président Pascal Lissouba (1991-1997).

Avec le retour de Denis Sassou Nguesso à la tête de l'Etat, il est nommé, le 2 novembre 1997, ministre en charge du contrôle d'Etat. Le 12 janvier 1999, il est nommé ministre à la présidence, chargé du cabinet du chef de l'Etat et du contrôle d'Etat. Pendant les élections de 2002, il est candidat indépendant à Mbandza-Ndouna (département du Pool), où il est élu avec 54,86% des voix. Mais, c'est son suppléant, Jean-Pierre Manoukou Kouba (P.c.t) qui siège. Après son éviction du gouvernement, le 18 août 2002, le président de la République porte son choix sur lui, pour présider aux destinées de la cour constitutionnelle, institution chargée de veiller à la constitutionnalité des lois et accords internationaux passés par le Congo, à la régularité de l'élection présidentielle et des élections législatives et sénatoriales. Le mandat des membres de la cour est de neuf ans, renouvelable sans limitation. Par décret n°2012-861 du 29 mai 2012, il a été reconduit à la tête de cette institution ainsi que les neuf autres membres qui avaient prêté serment, le vendredi 15 juin 2012, au palais des congrès.

La santé du président de la cour constitutionnelle, Gérard Bitsindou, s'était dégradée ces derniers temps. Il avait été évacué en France, à l'hôpital militaire parisien du Val-de-Grâce. A Brazzaville, l'on se prépare à des obsèques nationales du président de la cour constitutionnelle, qui auront lieu la semaine prochaine.

C.A.Y. NGOT

Ambroise Hervé Malonga, président de la C.r (Convention des républicains)

«C'est dans le dialogue que nous allons pouvoir bâtir ce pays»

Libéré la semaine dernière, après avoir purgé sa peine de quatre mois d'emprisonnement à la Maison d'arrêt de Brazzaville, Ambroise Hervé Malonga, avocat et président de la C.r (Convention des républicains), parti situé à l'opposition, a donné, samedi 25 août 2012, à l'hôtel Saphir, à Brazzaville, une conférence de presse suivie d'une réception offerte aux journalistes et aux avocats, pour les remercier après sa sortie de prison. «Mon message, aujourd'hui, c'est de vous dire que c'est dans le dialogue que nous allons pouvoir bâtir ce pays», a-t-il déclaré, pour expliquer l'objet de la rencontre avec la presse.

Tiré à quatre épingles et présentant une bonne mine, Ambroise Hervé Malonga était assisté uniquement de son avocat, Me Philippe Esseau. Dans son mot introductif, ce dernier a, d'ailleurs, ironisé, en disant: «Nous nous retrouvons, ici, après la sortie de maître Malonga. Nous avons pris la précaution, avant de nous réunir ici, de vérifier si l'hôtel Saphir ne faisait pas partie d'un camp militaire. Nous sommes rassurés que ça ne faisait pas partie du camp militaire. C'est pourquoi nous nous sommes permis de nous retrouver, ici, pour que Maître Malonga remercie la presse qui a travaillé avec beaucoup de courage, ainsi que les avocats et les confères aussi pour leur solidarité».

D'entrée de jeu, Ambroise Hervé Malonga a remercié les jour-

nalistes et les avocats qui, selon lui, ont abattu un travail remarquable, quand il était en prison. «Il faut dire que cela n'a pas été facile. Je crois que, c'est pour la première fois que cela arrive dans notre pays, que deux avocats aient été mis au frais pendant des mois. C'est pour cette raison que j'avais jugé nécessaire de pouvoir vous inviter à prendre une petite collation, à la suite de ma libération qui a été arrachée difficilement», a-t-il dit. Et d'ajouter: «Je ne voudrais pas, ici, revenir sur les faits, parce que cela n'est pas nécessaire. Je crois que vous avez tout suivi, lorsqu'on se réfère aux nombreuses publications faites à ce sujet, chaque journaliste, chaque avocat, bref tout le monde a pu se faire une idée exacte des faits qui ont été mis à ma charge», a-t-il rappelé.



Ambroise Hervé Malonga.

Le conférencier a estimé qu'il est inutile de se lancer dans les polémiques, mais il reconnaît que c'est la presse qui a fait bouger les choses. «Un travail a été abattu, aussi bien au plan national qu'international. C'est d'ailleurs ça qui a fait, certainement, que, quelque part où l'on semblait noter une résistance, on puisse au moins revenir sur cette mauvaise interprétation des textes de lois qui sont, pourtant, connus. Ça serait, peut-être, une injure de dire que ces gens qui sont appelés à les faire appliquer ne connaissent pas la loi, non, ils la connaissent. C'est, certainement, qu'il

ya la mauvaise foi qui, quelque part, a fait que je puisse rester plusieurs semaines à la maison d'arrêt, malgré ce que nous faisons habituellement dans ce genre de cas», a-t-il dit. Le conférencier a estimé qu'on a voulu, certainement, «innover» par lui. Mais, heureusement, qu'il y a eu les avocats qui se sont levés et les journalistes qui ont eu le courage d'écrire. Le président de la C.r, estime, en outre, que notre pays a choisi la voie de la démocratie, et elle doit s'exprimer «Tant qu'en parlera de l'Etat de droit au Congo Brazzaville, Maître Malonga parlera tou-

jours. Si l'on veut plus que Maître Malonga ne parle pas, en ce moment là, on prend, par décret, un texte pour dire que le multipartisme est aboli en République du Congo, et qu'on réinstalle le monopartisme. Mais, je crois que ça ne sera pas l'avis du chef de l'Etat, mais c'est, plutôt, son entourage. Ceux qui ne lui donnent pas de bons conseils, et qui l'amènent sur des mauvaises pistes. C'est pour cette raison que le président de la République, Denis Sassou Nguesso, fera de telle sorte que cette œuvre, cette architecture démocratique que nous avons déjà commencé puisse continuer son chemin. Et pour que cette architecture continue son chemin, il faut qu'il ait de gens, les voix comme les nôtres qui, parfois, ne collent pas avec des voix de ceux qui soutiennent le président de la République, c'est ça la démocratie aussi», a-t-il dit. Le conférencier pense, il faut qu'il y ait un dialogue permanent entre les acteurs politiques de toutes obédiences confondues. «Nous pouvons toujours nous accorder. Et mon message aujourd'hui, c'est de vous dire que c'est dans le dialogue que nous allons pouvoir bâtir ce pays. Toutes crises ne peuvent se résoudre que par le dialogue», a-t-il rappelé.

A la question de savoir s'il se considère toujours dans le sta-

tut d'être l'avocat du colonel Ntsourou, Me Malonga a indiqué: «Je suis un avocat. J'étais régulièrement constitué par un client qui s'appelle colonel Ntsourou. C'est lui qui m'a consulté. Je ne vois pas pourquoi je laisserai. Sauf s'il décide de me déconstituer. A partir de ce moment-là, je ne pourrai rien faire. S'il maintient la constitution de mon cabinet, je serai obligé de le faire. En revanche, s'il y a ceux qui pensent que je ne peux plus être l'avocat du colonel Ntsourou, il leur appartient de rembourser les sommes d'argent que le colonel m'a déjà versé. Parce que, dans notre profession, avant de se constituer, on verse ce qu'on appelle une provision. Cette provision a déjà été payée; je l'ai perçue et utilisée. Il appartient à ceux qui ne voudraient pas me voir continuer à m'occuper de l'affaire du colonel Ntsourou, de pouvoir rembourser cette provision», a-t-il fait savoir.

A propos de l'omission pour laquelle il a été condamné, le conférencier a indiqué que selon leur règlement intérieur, l'omission ne veut pas dire la perte de la qualité de l'avocat. C'est une mesure administrative qui peut être levée, à tout moment.

Pascal-Azad DOKO

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ecobank signe une convention de prêt de 40,7 millions d'euros sur 7 ans avec PROPARCO et BIO



Lomé, le 10 Juillet 2012: Ecobank Transnational Incorporated («*Ecobank*» ou «*le Groupe*») a signé le 29 Juin 2012, une convention de prêt de 40,7 millions d'euros sur 7 ans avec PROPARCO, la branche institution financière de développement de l'Agence Française de Développement (AFD) et BIO, la société belge d'investissement pour les pays en développement.

Les 40,7 millions d'euros seront investis dans le développement des systèmes et de l'infrastructure technologique de Ecobank, qui fournit des services à 9 millions de clients individuels, des secteurs des entreprises locales, du public et aux clients de la microfinance, à travers 1180 agences, 1632 guichets automatiques et 2744 terminaux de paiement électronique.

Arnold Ekpe, Directeur Général du Groupe Ecobank a déclaré, à propos de cette convention: *«Cet investissement témoigne de notre engagement continu à enrichir davantage l'expérience de la clientèle de Ecobank, grâce à des investissements dans les systèmes, la technologie et les opérations».*

A Propos de Ecobank:

Constitué à Lomé, Togo, Ecobank Transnational Incorporated est la maison mère

du groupe Ecobank, le principal groupe bancaire régional indépendant d'Afrique. Le groupe est présent, actuellement, dans 32 pays africains, à savoir: Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Congo (Brazzaville), Congo (République Démocratique), Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Libéria, Malawi, Mali, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé e Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.

Le groupe est, également, représenté par une filiale dénommée EBI S.A, à Paris. ETI a également, des bureaux à Dubaï, aux Emirats Arabes Unis, et à Londres, au Royaume Uni. ETI est cotée sur les places boursières de Lagos, Accra et à la BRVM, à Abidjan (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine – UEMOA). Le groupe est détenu par plus de 600 000 actionnaires institutionnels et individuels locaux et internationaux. Il emploie 18 321 personnes, ressortissants de 35 pays, dans plus de 1 180 agences.

Ecobank est une banque universelle offrant les produits et services de la banque de grande clientèle, de détail d'investissement et les services monétiques, aux gouvernements, aux institutions financières, aux sociétés multinationales, aux agences internationales, aux moyennes, petites et micro entreprises, et aux particuliers.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter: www.ecobank.com

Emulation scolaire 2011-2012

Rosalie Kama-Niamayoua a primé les meilleurs élèves au bac et B.e.p.c

La direction générale de l'enseignement secondaire (Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation) a organisé, jeudi 23 août 2012, à l'I.n.r.a.p (Institut national de recherche et d'action pédagogique), la deuxième édition de l'émulation scolaire, au titre de l'année 2011-2012. C'était sous le patronage de Mme Rosalie Kama-Niamayoua, qui a primé les dix meilleurs élèves au B.e.p.c (Brevet d'études du premier cycle) et les six meilleurs élèves du baccalauréat 2012, toutes séries confondues, ainsi que le meilleur collègue et le lycée le plus propre, le meilleur inspecteur des C.e.g, le meilleur proviseur, etc. La cérémonie s'est déroulée en présence de Mme Clémence Ossey, directrice générale de l'enseignement secondaire, et de Martin Itoua, président de l'A.p.e.e.c et de la Fapea.

L'année scolaire 2011-2012 a été marquée, dans l'enseignement secondaire, par la tenue du baccalauréat général à tour unique et l'élevation de la moyenne d'admission à 9,95 et 10 pour le B.e.p.c. C'était aussi l'année qui a vu, pour la première fois, la présentation au baccalauréat français, de 37 élèves congolais des classes renforcées du lycée Victor Augagneur de Pointe-Noire, sous le parrainage de la compagnie Total, dont 30 admis.

Pour Mme Clémence Ossey, l'émulation consiste à faire comprendre aux apprenants que l'époque du choix de cours, de l'oisiveté, de la paresse et de l'école buissonnière est, désormais, révolue. «En avant pour le redressement de notre système éducatif, pour assurer, à notre pays, le Congo, un avenir radieux», a-t-elle déclaré.

A l'issue de cette émulation, plusieurs prix ont été décernés aux gagnants.

Au B.e.p.c, c'est Mlle Mpassi-Kititi Julianna, élève au C.e.g Tchiniabi Mbota, à Pointe-Noire, qui a obtenu le premier prix, avec une moyenne de 16,83 sur 20. Par contre, au baccalauréat, c'est Mongondza Jacques Va-

lère, élève en série C, au lycée Agostino Neto, à Brazzaville, qui a remporté le prix, avec une moyenne de 14,40 sur 20.

Le prix spécial est revenu à l'élève Demoa Berger Juges qui a obtenu, à la fois, le baccalauréat congolais, série D, avec une moyenne de 12,20 et le bac français, série F, avec une moyenne de 14.

D'autres prix ont été attribués, tels que ceux du meilleur C.e.g (Fraternité de Brazzaville), le C.e.g le plus propre (Fraternité). Celui du meilleur inspecteur des C.e.g est revenu à Joseph Olourou, de Brazzaville 3. Le meilleur lycée au bac est celui de Makoua, avec 60,25% d'admis, etc.

Les deux meilleurs élèves au B.e.p.c ont reçu, chacun, un ordinateur portable, 10 cahiers, 15 stylos, un kit mathématique, des manuels de seconde (toutes disciplines). Les huit autres ont reçu un écran plasma, 10 cahiers, 15 stylos, un kit mathématique, des manuels de seconde, toutes disciplines.

Par ailleurs, le meilleur élève au baccalauréat a obtenu un ordinateur portable, un poste téléviseur plasma, un carton de papier rame, un stabilisateur, une rallonge et un dictionnaire.



Les meilleurs élèves aux Bac et B.e.p.c autour de Mme la Ministre.



Mme Kama-Niamayoua remettant le prix au meilleur élève au Bac.

Tout en précisant que l'émulation est une cérémonie qui doit les ramener à se remettre en cause, Mme Rosalie Kama-Niamayoua a félicité les récipiendaires et a exhorté ceux des admis au baccalauréat scientifique à opérer des choix judicieux dans les options telles que architecture, médecine, ingénierie, etc. «A ceux du B.e.p.c, j'aimerais vous con-

seiller de ne pas choisir que des options scientifiques. Mais, plutôt, des options clés qui, non seulement, aujourd'hui, nous permettent d'avoir de bons résultats, mais d'avoir de possibilités d'orientation ultérieure répondant aux attentes de la population», a-t-elle dit.

Cyr Armel YABBAT-NGO

A.a.s.e.p (Association africaine des services d'emplois publics)

Elu président, André Nyanga-Elenga a pris ses fonctions à Brazzaville

Suite à l'assemblée générale électorale, tenue le 6 juin 2012, à Genève (Suisse), et le 26 juin 2012, à Séoul (Corée du Sud), André Nyanga-Elenga, directeur de l'Onemo (Office national de l'emploi et de la main d'œuvre), a été élu président de l'A.a.s.e.p (Association africaine des services d'emplois publics) et vice-président de l'A.m.s.e.p (Association mondiale des services d'emplois publics), zone Afrique, pour un mandat de trois ans. A cette occasion, Brazzaville a accueilli, du 23 au 24 août 2012, la session inaugurale de cette organisation et la cérémonie des passations de pouvoirs, sous le patronage d'André Okombi Salissa, ministre de l'enseignement supérieur, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, en présence de Camille Moute A Bidiass, président d'honneur de ces deux associations, de Seny Garanke, président sortant de l'A.a.s.e.p, et de Benoît Moundélé-Ngollo, préfet de Brazzaville.



André Nyanga-Elenga.



Le présidium pendant la session inaugurale.

Les délégations ayant pris part à la session inaugurale de l'A.a.s.e.p, à Brazzaville, sont venues du Cameroun, du Burkina Faso, du Niger, de la République Centrafricaine, de la RD Congo, du Mali et du Congo.

Dans son mot de bienvenue, André Nyanga-Elenga s'est réjoui de la confiance que ses collègues ont placée en lui.

Le ministre Okombi Salissa a salué le mérite du Nigérien Seny Garanke, qui a bien dirigé l'association, durant son mandat. Il a relevé la part de responsabilité qui incombe au Congo, avec l'élection d'André Nyanga-Elenga comme président de l'A.a.s.e.p et vice-président de l'A.m.s.e.p. «Notre pays poursuivra, inlassablement, les efforts de réforme du secteur, dans la continuité des usages de l'A.m.s.e.p et l'A.a.s.e.p. La République du Congo mettra toute sa créativité sur la question profonde de l'emploi et la lutte contre le chômage, à la portée de tous les partenaires et nous ne manquerons pas d'épuiser, dans l'immense diversité des expériences nationales des Etats membres de ces deux organisations», a-t-il dit.

Les passations de pouvoirs ont concerné les pays suivants: le Niger et le Congo, au poste de présidence; le Congo et le Mali, concernant le secrétaire général; le Mali et le Bénin, au poste de vice-président, zone de l'Afrique de l'Ouest; le Tchad et la RD Congo, au poste de vice-président, zone Afrique centrale.

Dans son allocution d'orientation, André Nyanga-Elenga s'est engagé à mettre en pratique les six principes généraux de l'A.a.s.e.p, à savoir: promouvoir la bonne gouvernance au sein de l'association; renforcer la coopération et l'assistance technique entre l'A.a.s.e.p et l'A.m.s.e.p; susciter l'adhésion des S.p.e non encore membres, en vue d'agrandir la famille A.a.s.e.p; élaborer et mettre en œuvre un plaidoyer offensif auprès des dirigeants des Etats respectifs sur le rôle et la place des S.p.e dans le dispositif institutionnel des pays; améliorer, progressivement et substantiellement, la qualité de l'offre de service des S.p.e des Etats de cette association et gérer, de manière transparente, l'information sur le marché de l'emploi.

Signalons que l'A.a.s.e.p est créé en 1988. Il regroupe 89 pays, pour échanger et s'appuyer, mutuellement, dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre le chômage.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Projet Cab-Congo (Central african backbone)

Les acteurs du secteur ont été formés sur le point d'échange Internet

Dans le cadre de l'exécution du projet Central african backbone (Cab-Congo), cofinancé par la Banque mondiale et le gouvernement congolais, à hauteur de trente millions de dollars américains, il s'est tenu, du 24 au 26 juillet 2012, à l'hôtel Azur international de Pointe-Noire, un séminaire-atelier de formation sur l'établissement du point d'échange Internet à l'intention des acteurs publics, fournisseurs d'accès Internet, opérateurs de téléphonie mobile et autres prestataires de services Internet. C'était en présence de Jean-Arnaud Ngoua, représentant le directeur général de l'A.r.p.c.e (Agence de régulation des postes et des communications électroniques), et de Luc Missidimbassi, coordonnateur du projet Cab.

Plus d'une quinzaine d'entreprises étaient représentées au séminaire-atelier qui avait pour but principal: la mise en place physique et logique du point d'échange Internet en République du Congo, appelé «Congo Internet exchange» (C.g.i.x) et de former les acteurs sur les principes de bases de la gestion de ce point. Il s'est agi d'une formation technique sur les protocoles de routage à l'intention des administrateurs réseaux, des fournisseurs d'accès Internet dans leur raccordement au point d'échange Internet en cours d'établissement, afin de leur permettre de comprendre leurs mécanismes de fonctionnement.

Pendant trois jours, les organisateurs du séminaire-atelier ont amené les participants à effectuer les bons choix de proto-

coles de routages, mesurer l'impact des configurations sur le point d'échanges Internet, configurer les routeurs et échanger des routes avec leurs homologues, faire des tests de redistribution de routes, ainsi que de filtrer les envois et les réceptions de route. Le point d'échange Internet constitue un point d'interconnexion entre plusieurs fournisseurs Internet, opérateurs de télécommunications et acteurs producteurs du contenu pour les services Internet tels Yahoo et Google, en un seul point. Il permettra, à terme, de doter le Congo d'infrastructures modernes de télécommunication; de renforcer l'environnement institutionnel du numérique et de développer les technologies de l'information et de la communication. Le point d'échange Internet

visé à optimiser le trafic local, permettant d'améliorer la qualité de services Internet, notamment en réduisant le temps d'attente, élevant la bande passante, hébergeant les infrastructures et les services à valeur ajoutée. Il sera réparti sur plusieurs sites, notamment dans les villes de Brazzaville, d'Oyo et de Pointe-Noire, qui seront, à leur tour, interconnectées via des liaisons ou par la

fibres optiques. Rappelons que le projet Central backbone (Cab-Congo), en 2011, a pour principal objectif d'accroître la disponibilité de la connexion Internet sur l'ensemble des départements du pays, l'utilisation des services du réseau régional à haut-débit et de réduire leurs coûts pour les usagers.

Equateur Denis NGUIMBI



Radio Magnificat
93.7FM

Notre Radio, à votre service depuis 5 ans.
La Radio de la Joie, la Joie de ceux qui (s)'aiment! 93.7 FM

Nos Contacts: Tel: 531 12 60 – 543 12 30
952 17 68

E-mail: radio.magnificat@yahoo.fr

Radio Magnificat est située dans l'enceinte du Centre Interdiocésain des Œuvres (CIO), près du CHU, derrière l'Ambassade de Chine

Un réparateur de moto se tue en manipulant un projectile militaire

Les habitants de Nganga-Lingolo, au Sud de Brazzaville, ont été secoués par une forte détonation, semblable à un tir d'obusier, lundi 27 août 2012, vers 7h du matin. Un mécanicien, qui effectuait la réparation d'une moto Djakarta, s'est tué par l'explosion d'un projectile militaire, qu'il croyait être inoffensif. Il tapait des coups de marteau sur une pièce de moto, qu'il avait posée sur l'engin. Celui-ci a explosé, subitement, le tuant sur-le-champ. Il a eu les jambes écrabouillées et des blessures à la tête, par le souffle de l'explosion qui a fait voler en éclats la moto et ce qui se trouvait autour de lui. C'est un corps déchiqueté, gisant au sol, que les habitants ont découvert. La police est arrivée, rapidement, sur les lieux. Comme quoi, les guerres sont loin derrière nous et pourtant, ses conséquences continuent de faire des victimes.

Découverte du cadavre d'un sculpteur dans sa maison à Kombé

«Tata Ngudi», c'est son pseudonyme, travaillait dans l'atelier de sculpture créé par le célèbre Benoît Konongo, situé au rond-point Bifouiti, à Makélékélé, le premier arrondissement de Brazzaville. Son corps a été retrouvé sans vie, et en décomposition assez avancée, dimanche 26 août 2012, vers 14h, dans sa maison, située à Kombé, un quartier de Madibou. Il était assis sur une chaise en plastique, la tête pendante. Ses voisins l'avaient perdu de vue, depuis une semaine. Ils s'interrogeaient sur son absence. Dans leurs recherches, ils ont défoncé la porte de sa maison. C'est ainsi qu'ils ont découvert son cadavre. La police a été informée et a transporté le corps dans une morgue.

Un réseau d'escrocs tombe dans le filet de leur victime à Makélékélé!

Ils ne croyaient pas qu'une de leurs nombreuses victimes était capable de découvrir leur arnaque. Victime d'escroquerie perpétrée par un gang de malfrats, un jeune homme exerçant le petit commerce était décidé à se défendre, en tendant un piège à un malfrat l'ayant appelé pour lui proposer des ampoules de vitamine de bœuf, au prix de 10.000 francs Cfa l'unité, pour les revendre à 25.000 francs Cfa. Il s'est rappelé de ce mode opératoire d'un malfrat qui l'avait déjà escroqué. Il l'a fait venir entre le Stade Massamba-Débat et la station d'essence X-Oil, en mettant en branle ses amis qu'il a placés en embuscade. L'escroc s'étant présenté avec la marchandise, le jeune commerçant a fait durer la négociation, en lui tendant une enveloppe d'argent, le temps que ses amis le rejoignent. C'est ainsi qu'il a mis hors d'état de nuire l'escroc, un certain Guy, ressortissant étranger, et ses complices. Tous ont été remis à la police.

A la gare du C.f.c.o: enquête interdite. Un journaliste l'a appris à ses dépens

Les responsables administratifs et de sécurité du C.f.c.o, à Brazzaville, veulent faire de la gare centrale leur chasse gardée. Personne n'a le droit d'enquêter sur ce qui s'y passe. A la suite des plaintes des voyageurs, notre confrère Omer Elenga, de Radio-Congo, avait été commis par son organe de presse, pour y réaliser un reportage, mercredi dernier. Arrivé sur le lieu, il a été surpris par la réaction épidémique des responsables du C.f.c.o. Furieux, ces derniers l'ont empêché de faire son travail de journaliste, en arrachant, d'abord, l'ordre de reportage qu'il leur avait tendu, avant de le froisser et lui demander d'aller, ensuite, se faire voir ailleurs. Pour eux, personne n'a le droit de réaliser un reportage dans leur structure, sans l'autorisation de leur ministre de tutelle. Il y a quelques semaines, une équipe de Télé-Congo s'était vue confisquer le matériel de travail, une caméra et la tige d'éclairage. A la gare centrale de Brazzaville, les passagers se plaignent, en effet, des mauvaises conditions de vente des titres de voyages et du trafic qui l'entoure. En tout cas, les associations de la presse devraient dénoncer les agressions dont les journalistes sont victimes à la gare centrale du C.f.c.o, à Brazzaville.

Le marché «Koweit», gîte des receleurs et autres voleurs et pillards?

Dans ce marché, situé en diagonale de l'hôpital de Talangaï, dans le sixième arrondissement de Brazzaville, on y écoule divers articles de seconde main: des appareils électroménagers, des câbles électriques, des ustensiles de cuisine, de la quincaillerie, des planches, des chaussures, des pagnes, etc. Des objets obtenus, sans doute, dans des conditions douteuses, s'ils n'ont pas été volés dans d'autres quartiers. Il faut dire que des citoyens se sont organisés pour écumer des propriétés privées, des établissements scolaires et autres édifices publics, pour approvisionner ce marché. La mairie d'arrondissement de Talangaï et la police laisseront-elle ce triste marché, qui encourage le vol et le recel, continuer d'exister? Ce type de marché prospère, aussi, au quartier La Frontière, sur les bords des rails du C.f.c.o. Là-bas, également, on se demande comment s'approvisionnent les vendeurs.

Dans la rue Eugène N'Kakou, à Bacongo, on attend l'intervention de la mairie, pour libérer la rue

De nombreux citoyens, à Brazzaville, saluent l'opération de nettoyage de la voirie urbaine lancée par la mairie de la capitale et que Guy Marius Okana, conseiller du député-maire, exécute avec détermination. Dans la rue Eugène N'Kakou, dans le deuxième arrondissement de la capitale, les habitants attendent, de pied ferme, les effets de cette opération dans leur rue. Situé à côté du marché Total, celle-ci est, en effet, occupée par des marchands qui étalent, à même le sol, leurs marchandises, obstruant ainsi la voie publique. Abandonnés là, les déchets résultant de leur activité se décomposent et dégagent des odeurs pestilentielles qui constituent une grande nuisance olfactive pour les riverains. Alors, vivement l'opération de nettoyage de la voirie urbaine à Brazzaville!

Rapport 2012 de l'Organisation internationale du travail

Les gouvernements doivent faire de l'emploi des jeunes une priorité

L'O.i.t (Organisation internationale du travail) a publié son rapport 2012 intitulé: «Tendances mondiales de l'emploi des jeunes», mardi 21 août 2012, à Genève, en Suisse. Selon les estimations de l'O.i.t, il y aura, à l'échelle mondiale, près de 75 millions de chômeurs jeunes âgés de 15 à 24 ans, en 2012, soit une augmentation de près de 4 millions, depuis 2007. Le taux de chômage mondial des jeunes se situait à 13,6% en 2011. L'O.i.t ne prévoit pas d'amélioration avant 2016. Les prévisions montrent que 12,7% de la main-d'œuvre jeune dans le monde sera au chômage cette année.

Le taux de chômage des jeunes serait encore plus élevé, si le rapport de l'O.i.t prenait en compte ceux qui sont, souvent, découragés par le manque de perspectives, ou abandonnent ou reportent la recherche d'un emploi. Ce défi préoccupant montre que les taux de chômage devraient subir une nouvelle pression, quand les jeunes, qui continuent d'étudier, faute de débouchés professionnels, arrivent sur le marché du travail. C'est le cas, notamment, dans les économies développées, explique le rapport, où la situation est même pire que ne le laisse penser le taux de 18% du chômage des jeunes prévu pour cette année, en raison d'une baisse massive de la main-d'œuvre.

Toutes les régions du monde sont confrontées au défi majeur de l'emploi des jeunes. Dans les pays de l'ex-U.r.s.s, de l'Europe centrale et du Sud-Est, le taux de chômage des jeunes a légèrement reculé à 17,6%, en 2011. Contrairement aux économies développées où le taux d'activités des jeunes semble avoir augmenté du fait de la crise économique dans la région et, peut être aussi, en partie, du fait de la pauvreté. En Afrique du Nord, le chômage des jeunes a augmenté de 5 points de pourcentage, après les printemps arabes, laissant 27,9% de jeunes gens sans emploi, en 2011. Au Moyen-Orient, le taux était de 26,5%. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le

taux de chômage des jeunes a augmenté, brutalement, pendant la crise économique, passant de 13,7%, en 2008, à 15,6%, en 2009. Il est redescendu à 14,3%, en 2011, mais aucun autre progrès n'est attendu à moyen terme.

En Afrique subsaharienne, le taux de 11,5% en 2011 est relativement stable depuis 2005. En Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, il était de 13,5% en 2011, un recul de 0,7 point de pourcentage par rapport à 2008. Même en Asie de l'Est, peut-être la région la plus dynamique du point de vue économique, le taux de chômage était 2,8 fois plus élevé pour les jeunes que les adultes.

Le directeur exécutif pour l'emploi de l'O.i.t, José Manuel Salazar-Xirinachs, a déclaré que «la crise du chômage des jeunes peut être vaincue, à condition toutefois que la création d'emplois pour les jeunes devienne une priorité essentielle du processus politique et que les investissements dans le secteur privé s'accroissent radicalement». Cela comprend des mesures comme des allègements fiscaux et d'autres incitations pour les entreprises qui embauchent des jeunes, des efforts pour réduire le décalage des compétences chez les jeunes, des programmes d'entrepreneuriat qui intègrent la formation qualifiante ainsi que l'amélioration de la protection sociale pour les jeunes, a-t-il ajouté. Parmi les enseignements du rapport, à l'échelle mondiale et



Les élèves se concertant sur l'emploi.

dans la plupart des régions, la crise a eu plus d'impact sur le taux de chômage des jeunes femmes que celui des jeunes hommes. De nombreux jeunes gens sont confinés dans des emplois temporaires, faiblement productifs, ou d'autres types de travaux qui n'augmentent pas de meilleurs emplois. Dans les économies développées, les jeunes occupent, de plus en plus des emplois temporaires ou à temps partiel, tandis que dans le monde en développement, beaucoup de jeunes ac-

complissent un travail non rémunéré de soutien aux femmes ou aux entreprises familiales informelles. Les jeunes qui ne sont ni à l'école ni au travail sont devenus un sujet de grande préoccupation, surtout dans les économies développées. Cette catégorie représente souvent au moins 10% de la population jeune et connaît un essor rapide dans de nombreux pays développés.

Philippe BANZ.

LA SEMAINE AFRICAINE

Bd. Lyautey (en face du CHU)
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE
Direction - Tel: (242) 06.668.24.72 / 06.678.76.94

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

Président:
Rév. Père Miguel Angel Olaverri
Administrateur apostolique de Pointe-Noire

Directeur de Publication:
Joachim MBANZA

Secrétaire de rédaction
Véran Carrhol YANGA
Tel: (242) 06.668.24.72
Saisie&Montage (PAO):
Atelier La Semaine Africaine
Service Commercial:
Brazzaville:
Tel: 06.889.98.99/05.528.03.94
Pointe-Noire:
Tel:05.557.78.71/06.655.8003
Représentant en Europe:
Cyr Marc KOUTEKISSA
E-mail: koutek@hotmail.com

Point de vue

Microfinance, un secteur d'activités encore confusément intériorisé

En dépit d'obstacles multiformes, aussi bien endogènes qu'exogènes jonchant le chemin du développement, des initiatives hardies ne tarissent pas dans ce monde pourtant de plus en plus piégé et hermétiquement barricadé. Entre autres audaces, à titre d'illustration, on peut citer la microfinance, un secteur d'activités actuellement en vogue dans de nombreux pays, apparemment encore très mal intériorisé au Congo. Comment alors faire la promotion de ce secteur et, surtout, le rendre performant? Tout l'intérêt à n'en point douter, revêtu par la concertation organisée le 31 juillet dernier, au siège de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (B.e.a.c), à Brazzaville, sous l'égide du Conseil national du crédit (C.n.c).

Aboutissement d'un processus de moult initiatives...

Toute percée dans un domaine socio-économique, notamment embryonnaire, nécessite, préalablement, intériorisation de sa finalité fondamentale, sa genèse, éventuellement ses perspectives d'avenir. Hypothèse concevable, par exemple, pour la microfinance, un secteur d'activités reconnu, aujourd'hui, par la communauté internationale, comme étant une arme efficace dans la lutte contre la pauvreté. Au Congo, le secteur ne dérive pas d'un hasard fortuit. Il est, plutôt, l'aboutissement d'un processus de moult initiatives tant pu-

bliques que privées, qu'il sied de circonscrire.

Au seuil de la décennie 80, nonobstant l'option politique prévalant dans le pays, voient le jour force initiatives socio-économiques à caractère privé. Cas singulièrement du Forum des jeunes entreprises du Congo, de père Christian De La Bretesche, des Caisses féminines, de Pharma-Crédit, de Geco-Crédit, etc. Des structures qui ne reposent sur aucun cadre juridique approprié mais qui, au regard de la vision que chaque initiateur donne à son activité, s'affichent soit comme des associations fondées sur la base de la loi de 1901, soit comme des sociétés à responsabilité limitée (S.a.r.l) soumises alors



Par Michel Massamba Diba.

au Ministère du commerce. Suite aux difficultés que traverse la coopérative du sieur Babakila, avec pour conséquence la spoliation des épargnes des populations et des salaires des fonctionnaires, est créé la coopérative de l'Etat bâtie sur le modèle des sovkhoses et des kolkhozes des pays socialistes, dénommée coopérative populaire d'épargne et de crédit, en sigle Coopec, placée sous la tutelle du Ministère de l'agriculture. Peu après, cette coopéra-

tive change de raison sociale et devient Mutuelles congolaises d'épargne et de crédit ou Mucodec.

Avec la tourmente financière que connaît le Congo, consécutive à la chute des prix des matières premières, spécialement le pétrole, mais surtout l'ouverture démocratique aidant, début décennie 90, on assiste à l'apparition de plusieurs structures procédant à la collecte de l'épargne et aux opérations de crédit. Sous l'impulsion de son directeur général, Jean-Robert Massamba-Débat, la D.g.c.r.f (Direction générale du crédit et des relations financières) procède au recensement de toutes ces structures. Ce recensement aboutit à la structuration et à l'organisation de l'activité, jusque-là sans support juridique spécifique. Des textes sont alors élaborés sur une méthode participative. En 1998, arrive au Congo, Jacques Attali, patron de Planet Finance. L'homme veut aider le pays hôte à organiser un secteur balbutiant, en proposant des textes appropriés,

(Suite en page 15)

Ministère de la santé et de la population

Réception officielle de quatre Centres de santé intégrés construits à Brazzaville

Après la remise officielle, le 10 août dernier, des C.s.i (Centres de santé intégrés) réhabilités et agrandis dans les départements du Pool et des Plateaux, le tour est revenu à Brazzaville, qui a eu quatre C.s.i réhabilités et agrandis. Il s'agit des C.s.i «Mama Mboulé» (6^{ème} arrondissement Talangaï), Moussosso-Djoué et Madibou (8^{ème} arrondissement), et Moutabala (7^{ème} arrondissement Mfilou). Les travaux de rénovation et d'agrandissement de ces C.s.i ont été réalisés sous la supervision du P.a.r.s.e.g.d (Projet d'appui à la réinsertion socioéconomique des groupes défavorisés), financé par le gouvernement congolais et la B.a.d (Banque africaine de développement) et dont l'unité de coordination est sous la tutelle du Ministère des affaires sociales. Les C.s.i rénovés ont été remis, officiellement, par la ministre Emilienne Raoul et réceptionnés par le ministre Georges Marius Moyen, à Brazzaville.

Le coût total des quatre C.s.i réhabilités dans la capitale est évalué à 707.298.097 de francs Cfa. L'apport du gouvernement s'élève à 507.584.253 francs Cfa. Le C.s.i «Mama Mboulé», est, maintenant, doté d'un bloc d'accouchement, de deux logements d'astreinte, des services connexes, d'un incinérateur et de latrines extérieures. Le C.s.i de Moussosso-Djoué est équipé d'une salle de pré-travail, d'une suite de couche et d'un bloc d'accouchement de 185 m², de deux logements d'astreinte, d'un bureau d'accueil et celui de la sage-femme. Le C.s.i de Madibou, par contre, bénéficie de deux villas d'astreinte, de la réhabilitation de son bâtiment principal, ainsi que des travaux de carrelage, d'ouvertures, de peinture, de plomberie, etc. Le C.s.i de Moutabala a été doté de deux logements d'astreinte de type F4 et d'un bâtiment principal de 750 m², comprenant des bureaux, une pharmacie, des matériaux de laboratoire, une bache à eau de 15 m³ et un mur de clôture. Les C.s.i de

Moussosso-Djoué, de Madibou et de Nganga-Lingolo ont été dotés d'une ambulance. La ministre Emilienne Raoul a loué le courage et la détermination des cadres (hommes et femmes) qui ont permis la réalisation de ces ouvrages construits, pour la plupart, à la demande de la population. Elle a, également, salué le patriotisme d'un ancien chef de quartier de Moutabala, qui a cédé son terrain au P.a.r.s.e.g.d pour y construire le C.s.i. Pour ce faire, la ministre Raoul a souhaité qu'il porte le nom de ce dernier: C.s.i Mbanza Michel. En outre, elle a souhaité que le centre d'Etat-civil secondaire en expérimentation au C.s.i de Madibou où a été affecté, momentanément, une partie du personnel de l'hôpital de base de Talangaï, continue de fonctionner et que cette initiative soit aussi poursuivie dans d'autres C.s.i et hôpitaux du pays, pour qu'à la sortie des maternités, les enfants puissent obtenir leurs actes de naissance. Les autorités bénéficiaires de ces C.s.i ont, dans l'ensemble, salué cette initiative du Minis-



Emilienne Raoul remettant les clés de l'un des C.s.i à Georges Marius Moyen.



Les deux ministres visitant la maternité d'un C.s.i.

tère des affaires sociales qui, à coup sûr, soulagera de nombreuses populations qui parcouraient de longues distances, pour obtenir des soins sanitaires. Aussi, ont-elles promis d'en faire bon usage, pour qu'à l'avenir, elles puissent obtenir d'autres infrastructures dans le domaine de la santé et dans bien d'autres domaines. Signalons qu'à ces cérémonies

de remise officielle qui se sont déroulées à chaque C.s.i concerné, on y a aussi noté la présence des représentants du préfet du département de Brazzaville, du P.n.u.d, de l'O.m.s au Congo, de la B.a.d, ainsi que des administrateurs-maires et représentants des arrondissements concernés.

Alain Patrick MASSAMBA

Mairie de Pointe-Noire

Don de trois véhicules anti-incendie neufs aux sapeurs-pompiers

Afin de faciliter les interventions des sapeurs-pompiers aux multiples cas d'incendie qui se produisent dans la capitale économique, la mairie de Pointe-Noire a doté la direction départementale de la sécurité civile, de trois véhicules neufs de lutte contre l'incendie. La cérémonie de remise officielle de ce don, d'un coût global de 320 millions de francs Cfa, a eu lieu, mardi 21 août 2012, à l'esplanade de la mairie centrale, sous le patronage de Séraphin Ondélé, directeur de cabinet du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, en présence d'Alexandre Honoré Paka, préfet de Pointe-Noire, Roland Bouiti-Viaudo, député maire de la ville de Pointe-Noire, et de plusieurs autorités locales, tant militaires que civiles.

C'est le colonel Jean-Di- dier Tchiloemba, directeur de matériel et de la logistique à la mairie de Pointe-Noire, qui a présenté les caractéristiques techniques des trois véhicules anti-incendie: «Il s'agit de trois véhicules de lutte contre l'incendie. Un de 15 mètres-cube d'eau répartis dans deux réservoirs, l'un de 11 mille litres et l'autre de 4 mille litres. Son poids maxi est de 28 tonnes et son poids à vide est de 12 tonnes. Le poids minimum en opération est de 15,5 tonnes. Il est équipé d'un moteur à six cylindres et d'une cabine à quatre portières. Il dispose, également, de deux pompes, l'un de 70 litres seconde et l'autre de 38 litres seconde. Les deux autres véhicules ont une capacité de 8 mètres-cube d'eau chacun et d'un poids de 15,750 tonnes. Ils sont équipés, chacun, d'un moteur à six cy-

lindres. Ils comprennent une cabine à quatre portières et disposent de deux réservoirs chacun: l'un de 6 mille litres, l'autre de 2 mille litres. Ils comptent deux pompes, la première a une



Les véhicules anti-incendie.



Roland Bouiti Viaudo remettant les clés des véhicules à Séraphin Ondélé.

puissance de 46 litres/seconde, la seconde a une puissance de 20 litres/seconde». Pour sa part, le maire de la ville, Roland Bouiti-Viaudo, a expliqué à l'assistance la motivation de ce don. «Comme chacun d'entre nous le sait, notre ville concentre beaucoup de richesses et un impressionnant patrimoine tant public que privé. A l'évidence, une telle concentration de richesses mérite d'être protégée et sécurisée au moyen de dispositifs appropriés. Une telle situation ne pouvait que susciter l'implication de notre municipalité, dans le fonctionnement des services de la protection civile et son ad-

Ministère du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement

Henri Djombo milite pour un partenariat entre les banques et les sociétés forestières

Du 20 au 23 août, Henri Djombo a visité les sociétés forestières évoluant dans la partie septentrionale du Congo. Accompagné du président de la B.d.e.a.c (Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale) et du directeur général de la B.c.h (Banque congolaise de l'habitat), le ministre du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement a démarré sa visite par la C.i.b (Congolaise industrielle des bois), considérée comme l'entreprise-phare du secteur.



Henri Djombo et ses invités.

Accueillis au bas de l'avion, à Pokola, par l'administrateur-maire et le préfet du département de la Sangha, le ministre Djombo et les éminents membres de la délégation qui l'accompagnaient ont, d'abord, découvert la C.i.b, à travers un film documentaire qui présente la vie de cette entreprise dans ses multiples facettes industrielle, sociale, environnementale, économique et citoyenne. Les échanges qui ont suivi ont permis aux uns et autres de mieux découvrir les secteurs bancaire et forestier. A Pokola, où la délégation a passé plus de vingt-quatre heures, on pouvait lire sur l'agenda de travail, la visite en forêt et celle des installations industrielles. La délégation s'est, ensuite, envolée pour Ngombé, afin d'échanger avec les dirigeants d'Ifo, une autre société située à 15 kilomètres de Pokola. «C.i.b et Ifo détiennent, à elles seules, 50% des forêts certifiées de la sous-région, soit environ 2,5 millions d'hectares. Or, le Congo ne détient que 10% des forêts de l'Afrique centrale. C'est donc une fierté pour notre pays», a expliqué le ministre Henri Djombo.

Un tableau des plus réjouissants, au regard du mauvais procès qui est, souvent, fait à notre pays, en matière de gestion forestière. «Ce que je viens de vivre me surprend et il est inconcevable qu'un secteur comme celui-ci soit mis au ban ou presque, par les banques locales. Nous allons travailler pour créer les conditions d'une meilleure collaboration entre les banques et les sociétés forestières, car j'ai compris qu'au-delà de l'exploitation forestière, ces entreprises développent des projets ambitieux et porteurs d'espoirs», a signifié, pour sa part, Michaël Adandé, le patron de la B.d.e.a.c. C'est ainsi que les différents responsables des sociétés forestières ont eu droit à une présentation de la B.d.e.a.c. Nombreux d'entre eux ont compris que l'heure est venue de frapper aux portes de cette institution économique. Objectif atteint pour le ministre Djombo. Car, sa démarche est partie d'un constat: le désintérêt des banques locales vis-à-vis des entreprises du secteur forestier. «Cela fait des décennies que les banques n'interviennent plus dans le secteur forestier, alors que celui-ci contribue énormément au développement économique de notre pays. C'est pour briser le mur qui existe entre les deux secteurs que j'ai organisé cette mission», a-t-il expliqué. Après cette mission, on peut dire que le déclic est là.

Jocelyn Francis WABOUT

hésion à la politique du gouvernement en la matière. La sécurité et la protection des biens des personnes autant que la paix, étant une préoccupation constante de Son Excellence Monsieur le président de la République, notre municipalité a voulu exprimer, ainsi, par cette acquisition, tant l'intérêt qu'elle accorde à la réussite des missions régaliennes de l'Etat. Elle manifeste, de cette manière, son inébranlable volonté d'accompagner Son Excellence Denis Sassou Nguesso, dans la réalisation et le plein accomplissement du Chemin d'avenir, programme qui priorise, entre autres, la protection de nos compatriotes et la sécurisation de leurs biens sur l'ensemble

du territoire national...». Après son intervention, le maire de Pointe-Noire a remis les clés des trois véhicules au directeur de cabinet du ministre de l'intérieur et de la décentralisation. «A présent, au nom du conseil départemental et municipal, daignez accepter, des mains de notre municipalité, les clés des trois véhicules de lutte contre l'incendie», a-t-il déclaré. Ce nouveau matériel va, à coup sûr, faciliter les interventions des sapeurs-pompiers dont la joie était visible sur les visages, au regard de la capacité de ces trois véhicules.

Equateur Denis NGUIMBI



Brazzaville, le 14 Août 2012

Objet: Vente aux enchères

La société Total Congo procède à la vente aux enchères des véhicules suivants, qui sont en régime d'admission temporaire:

Visible à Brazzaville:

- Prado GX immatriculé IT 098 HA 4 mis en service 2010
- Mitsubishi PU immatriculé IT 392 HC 4 mis en service 2010
- Suzuki Jimny immatriculé IT 084 GF 4 mis en service 2009
- Suzuki Jimny immatriculé IT 083 GF 4 mis en service 2009
- Suzuki Jimny immatriculé IT 059 GD 4 mis en service 2009
- Suzuki Jimny immatriculé IT 601 FU 4 mis en service 2008

Visible à Pointe Noire:

- Mitsubishi PU immatriculé IT 197 FD 6 mis en service 2010
- Suzuki Jimny immatriculé IT 984 EH 6 mis en service 2009
- Suzuki Jimny immatriculé IT 665ED 6 mis en service 2008
- Toyota Prado immatriculé IT 138 DN 6 mis en service 2007
- Suzuki Jimny immatriculé IT 653 EP 6 mis en service 2009

Visible à Dolisie:

- Mitsubishi PU immatriculé IT 196 FD 6 mis en service 2010
- Toyota LC SW immatriculé IT 099 EK 6 mis en service 2009

Visible à Oyo:

- Toyota Hard Top immatriculé IT 971 HD 4 mis en service 2010

Pour ce faire, une urne pour recevoir vos offres sera placée à nos agences de Pointe Noire, située à l'entrée du port, Dolisie, en face de l'église Saint Paul, Oyo dans l'enceinte de la SCLOG et à notre Direction à Brazzaville, située sur la corniche, à coté de la banque Crédit du Congo.

L'adjudicataire de la vente devra procéder au dédouanement de son véhicule ou des véhicules acquis avant enlèvement.

Le paiement se fera, impérativement, dans un délai de deux semaines, sous peine de voir l'offre rejetée.

N.B. Les offres seront réceptionnées du 27/08/2012 au 14/09/2012.

Cloches de mariage

Jean Pierre et Marie Thérèse Kitsakou-Loussouéké, rendent grâce au Seigneur pour l'accomplissement de leur bénédiction nuptiale du samedi 28 juillet 2012, en l'église Saint Jean Bosco, de Pointe-Noire.



Le couple Kitsakou-Loussouéké.

Nous remercions, très sincèrement, tous les parents, amis et connaissances qui ont témoigné par leur présence. Les exhortons à nous encourager de conserver cette lumière, tout au long de notre vie.

Imprimerie Saint-Paul

Pour tous les travaux d'impression en noir et blanc et en couleur. Une remise est accordée aux clients fidèles. L'Imprimerie Saint-Paul est située non loin de la Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville.

Pour de plus amples renseignements:

Tel: (242) 560.39.11 ou 666.43.09

Tel: (242) 525.35.17

L'ISP: 78 ans de savoir-faire à vous plaire

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Département du Kouilou - Conseil départemental
Présidence - Cellule de gestion des marchés publics

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ECOLES, DES LOGEMENTS DES DIRECTEURS ET DES LATRINES DANS LE DEPARTEMENT DU KOUILOU

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de développement local 2012, et visant l'amélioration des conditions d'études et de travail des élèves et enseignants du Kouilou, le Conseil départemental du Kouilou entend, par le biais de la cellule de gestion des marchés publics, procéder à:

- la construction de l'école de SIALIVAKOU, du logement du directeur et des latrines (district de NZAMBI): AVIS N°001/DK/CD/P/CGMP2012;
- la construction de l'Ecole de SITOU-NKOLA, du logement du directeur et des latrines (district de MADINGO KAYES): AVIS N°002/DK/CD/P/CGMP 2012;
- la construction de l'Ecole de MAKABA, du logement du directeur et des latrines (district de MVOUTI): AVIS N°003/DK/CD/P/CGMP2012;
- la construction de l'Ecole de BOUNGOLO, du logement du directeur et des latrines (district de KAKAMOEA): AVIS N°004/DK/CD/P/CGMP2012;
- la construction de l'Ecole de TOMBO-PONT, du logement du directeur et des latrines (district de HINDA): AVIS N°005/DK/CD/P/CGMP2012;
- la construction de l'Ecole de LOANGO, du logement du directeur et des latrines (district de LOANGO): AVIS N°006/DK/CD/P/CGMP2012;
- la construction du logement du directeur de l'école de DOUMANGA (district de MVOUTI): AVIS N°021/DK/CD/P/CGMP2012;
- la construction du logement du directeur de l'école de la Pointe Indienne (district de LOANGO): AVIS N°023/DK/CD/P/CGMP2012

1- Le conseil départemental du Kouilou sollicite des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser la construction de nouveaux édifices qui inclut les travaux suivants:

- Construction des bâtiments principaux;
- Construction des bâtiments secondaires (logements);
- Latrines;
- Plomberie sanitaire;
- Electricité et travaux d'aménagement.

2-Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Conseil départemental du Kouilou (cellule de gestion des marchés publics), sis à l'Hôtel de la Préfecture de Pointe-Noire; deuxième étage - B.P: 1302; TEL: 05.534.98.56/06.819.36.90.

Et prendre connaissance des dossiers d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, les jours ouvrables, de lundi à vendredi, de 9h00 à 14h00.

3- Les exigences en matière de qualification sont:

- a)- Une note détaillée indiquant le personnel qualifié à affecter au projet;
- b)- La liste de matériel à affecter au projet;
- c)- La capacité d'accès aux crédits.

4- Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet, à l'adresse mentionnée ci-après: Conseil départemental du Kouilou (cellule de gestion des marchés publics), deuxième étage, Hôtel de la Préfecture de Pointe-Noire; Tél.: 05.534.98.56/06.819.36.90; B.P:1302; Contre un montant non-remboursable de: 100.000 F.CFA

Le mode de paiement se fera soit par chèque, soit en espèces.

5-Les offres devront être soumises en cinq (05) exemplaires, dont un original portant la mention «ORIGINAL» et quatre(04) copies, le tout placé dans une enveloppe cachetée, à l'adresse ci-après: Conseil départemental du Kouilou, Cellule de gestion des marchés publics; deuxième étage, HOTEL DE LA PREFECTURE DE POINTE-NOIRE, Tél.: 05.534.98.56/06.819.36.90; B.P:1032, au plus tard, le 06 Septembre 2012.

6-Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes, le 07 septembre 2012, à 10h00, en présence des représentants des candidats, à l'adresse sus-indiquée. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre de 2% de la valeur du coût du marché.

Fait à Pointe-Noire, le 20 Août 2012
Le Président du conseil départemental du Kouilou
Jean Richard BONGO

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Département du Kouilou - Conseil départemental
Présidence - Cellule de gestion des marchés publics

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU POSTE DE SANTE, DU LOGEMENT DE L'INFIRMIER CHEF ET DES LATRINES DANS LE DEPARTEMENT DU KOUILOU

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de développement local 2012, et visant l'amélioration des conditions d'accès aux soins de santé des populations du Kouilou, le Conseil départemental du Kouilou entend, par le biais de la cellule de gestion des marchés publics, procéder à:

- la construction du poste de santé de YOUBI, du logement de l'infirmier chef du centre et des latrines (district de MADINGO-KAYES): AVIS N°007/DK/CD/P/CGMP2012;

- 1- Le conseil départemental du Kouilou sollicite des offres sous plis fermés de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser la construction de nouveaux édifices qui inclut les travaux suivants:
- Construction des bâtiments principaux;
- Construction des bâtiments secondaires (logements);
- Latrines;
- Plomberie sanitaire;
- Electricité et travaux d'aménagement.

2-Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Conseil départemental du Kouilou (cellule de gestion des marchés publics), sis à l'Hôtel de la Préfecture de Pointe-Noire; deuxième étage - B.P: 1302; TEL: 05.534.98.56/06.819.36.90. Et prendre connaissance des dossiers d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, les jours ouvrables, de lundi à vendredi, de 9h00 à 14h00.

3- Les exigences en matière de qualification sont:

- a)- Une note détaillée indiquant le personnel qualifié à affecter au projet;
- b)- La liste de matériel à affecter au projet;

c)- La capacité d'accès aux crédits.
4- Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet, à l'adresse mentionnée ci-après: Conseil départemental du Kouilou (cellule de gestion des marchés publics), deuxième étage, Hôtel de la Préfecture de Pointe-Noire; Tél.: 05.534.98.56/06.819.36.90; B.P:1302; Contre un montant non-remboursable de: 100.000 F.CFA

Le mode de paiement se fera soit par chèque, soit en espèces.

5-Les offres devront être soumises en cinq (05) exemplaires, dont un original portant la mention «ORIGINAL» et quatre(04) copies, le tout placé dans une enveloppe cachetée, à l'adresse ci-après: Conseil départemental du Kouilou, Cellule de gestion des marchés publics; deuxième étage, HOTEL DE LA PREFECTURE DE POINTE-NOIRE, Tél.: 05.534.98.56/06.819.36.90; B.P:1032, au plus tard, le 06 Septembre 2012.

6-Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes, le 07 septembre 2012, à 10h00, en présence des représentants des candidats, à l'adresse sus-indiquée.

Les offres doivent comprendre une garantie d'offre de 2% de la valeur du coût du marché.

Fait à Pointe-Noire, le 20 Août 2012

Le Président du conseil départemental du Kouilou

Jean Richard BONGO

E.e.c (Eglise évangélique du Congo)

Le révérend pasteur Patrice N'Souami réélu pour un mandat de quatre ans

Débutée mercredi 22 août 2012, la 23^{ème} session ordinaire du synode de l'E.e.c (Eglise évangélique du Congo) ayant rassemblé 384 délégués, a pris fin, dimanche 26 août 2012, par le culte synodal qui s'est déroulé à l'esplanade de la Faculté de théologie protestante de Mansimou (8^{ème} arrondissement de Brazzaville). Au cours de ces assises, le révérend pasteur Patrice N'Souami a été réélu président de l'E.e.c, pour un nouveau mandat de quatre ans.

Dirigé par la pasteur Marie Caroline Mbama, avec pour prédicateur, le pasteur Lévy Matondo Balungissa, vice-président de la Communauté évangélique du Congo, ce culte synodal a été marqué par la présence du révérend pasteur Patrice N'Souami, président de l'E.e.c, accompagné de son épouse, du pasteur Assoumou Edzang Ondo, de Mme Marie Madeleine Awome-Nze, respectivement, président et secrétaire chargée aux relations extérieures de l'Eglise évangélique du Gabon; de Mgr Anatole Milandou, archevêque



Pasteur Patrice N'Souami.



Les membres du bureau synodal.

avait Rigobert Maboundou, ministre de l'agriculture et de l'élevage, et Luc Daniel Adamo Matéta, haut-commissaire à l'instruction civique et à l'éducation morale, etc.

Au début du culte, après le mot d'accueil du président de l'E.e.c, le ministre Rigobert Maboundou a fait un don de matériel aratoire à l'Institut

ques jours auparavant.

Dans une animation liturgique conjointe de la chorale Zola de Poto-Poto, des deux sections C.b.e de Brazzaville, du Kilombongo Ntungulu de Moukondo et de la Fanfare de Bacongo, ce culte de clôture de la 23^{ème} session ordinaire du synode de l'E.e.c a connu trois temps forts, à savoir: la prédication du

nommés ou élus et l'allocution de clôture par le président de l'E.e.c.

Le pasteur Patrice N'Souami a été, ensuite, installé dans ses fonctions, au cours d'un rituel où il a reçu les trois symboles distinctifs de son autorité: la bible, le règlement intérieur de l'E.e.c et le maillet.

Après avoir exprimé sa reconnaissance à tous ceux et à toutes celles qui l'ont, à nouveau, choisi pour présider aux destinées de l'E.e.c, le révérend Patrice N'Souami a brossé un aperçu des grands enjeux de la prochaine mandature: « La fonction intrinsèque requise de la nouvelle mandature consistera, entre autres, à consolider les acquis, car il y en a eu grâce au Seigneur, à promouvoir les idéaux majeurs répertoriés, à savoir: le retour aux Saintes Ecritures, la pastorale de proximité, la reconquête de l'identité protestante avec ce qu'elle a comme valeur ».

Qui est le révérend pasteur Patrice N'Souami?

Né le 2 octobre 1957, à Holl, dans le département du Kouilou, Patrice N'Souami reçoit le baptême, en 1978, fait ses études primaires sanctionnées par un Certificat d'études primaires élémentaires, à l'école publique

de Holl. Ses études secondaires au C.e.g de Mboukou s'achèvent par l'obtention du B.e.m.g (Brevet d'études moyennes générales).

Très tôt, brûlant de vocation sacerdotale, il s'engage dans les études de théologie au séminaire théologique de Mansimou, cycle qu'il termine avec un baccalauréat en théologie. Il continue les études de l'enseignement supérieur à l'Université protestante d'Afrique centrale, à Yaoundé, au Cameroun, et cela avec le cycle de maîtrise, de 1995 à 1998. De 1999 à 2004, il affronte, avec succès, le cycle doctoral, option: éthique écologique. Commence une vie pastorale, en 1983. Il est évangéliste à l'annexe de Mboukou, dans le consistoire de Pointe-Noire, jusqu'en 1985. De 1990 à 1995, il est pasteur responsable de l'Eglise de Mayangui dans le consistoire de Brazzaville. De 1992 à 1994, il est pasteur intérimaire à la paroisse de Poto-Poto, à Brazzaville. Il assumera, aussi, les responsabilités d'aumônier de la jeune Eglise de Brazzaville.

Marié à Héléne Mabilia Ndembi, le révérend Patrice N'Souami est père de six enfants.

Gislain Wilfrid BOUMBA

Bureau Synodal

- **Président:** Pasteur Patrice N'Souami;
- **Vice-président:** Pasteur Edouard Moukala;
- **Secrétaire général:** Frère Camille Vouka;
- **Secrétaire adjoint:** Frère Omer Ntalan;
- **Membres:** Pasteure Marie Caroline Mbama, frère Maurice Ondongo.



De g. à d.: Mgr Anatole Milandou, lieutenant-colonel Daniel Moukoko et Mgr Yves Marie Monot.

métropolitain de Brazzaville, Mgr Yves Marie Monot, évêque de Ouesso, du lieutenant-colonel Daniel Moukoko, secrétaire en chef de l'Armée du Salut. Côté autorités politiques, il y

agrônomic de l'université protestante de Mansimou, qui venait d'être inauguré, quel-



Le ministre Rigobert Maboundou (à d.) et le haut-commissaire Luc Daniel Adamo Matéta.

pasteur Lévy Matondo Balungissa, la présentation et la consécration des responsables

de Nazareth, jusqu'à l'accomplissement de son humanité. L'Assomption de la Vierge-Marie prolonge sa vie auprès de Jésus. Marie entre dans l'amour du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint. Dans le mystère de l'Assomption, l'Eglise nous redit que Marie est la première à partager la joie en plénitude avec Dieu, et que tout homme de foi est appelé à la vie nouvelle et à la résurrection», a-t-il dit.

Après avoir commenté les tex-

façon particulière, pour ce mois d'août. Une manière d'accompagner, dans la prière, la célébration des anniversaires d'indépendance, qui ont lieu ce mois d'août, dans la plupart des pays francophones du continent. «Prions pour ceux qui dirigent nos pays, afin que la gestion des richesses nationales ne servent pas seulement à un groupuscule, mais participe au développement des Etats dont ils ont la lourde tâche de diriger, que la Vierge-Marie in-

Paroisse Sainte-Agnès de Woodstock (Archidiocèse du Cape, Afrique du Sud)

La communauté francophone invitée à prier pour les dirigeants africains

Initialement prévue le mercredi 15 août 2012, selon le calendrier de l'Eglise catholique romaine, c'est, finalement, le dimanche 19 août 2012, que les chrétiens de la paroisse Sainte-Agnès de Woodstock, dans l'archidiocèse du Cape, en Afrique du Sud, ont célébré la solennité de l'Assomption de la Vierge-Marie. L'eucharistie a été présidée par l'abbé Eric Paul Goma, prêtre du diocèse de Kinkala, et concélébré par le père Victor Kianga, de la congrégation des Pères salésiens, vicaire paroissial, en charge de la Communauté francophone. Cette eucharistie a été un moment de joie, de prière, et surtout, d'action de grâces pour ces retrouvailles entre frères et sœurs de la diaspora, qui ont été invités par le célébrant principal, à prier pour les dirigeants africains.

L'Afrique du Sud est devenue un véritable Eldorado pour les Africains ressortissants des pays aussi bien anglophones que francophones. Après la fin du système d'Apartheid, le pays de Nelson Mandela offre, aujourd'hui, en dépit d'une insécurité résiduelle qui a du mal à être enrayerée, plusieurs opportunités d'études et d'emplois, grâce à son économie florissante et à ses infrastructures académiques. Sa langue officielle, l'anglais, attire, surtout, des jeunes originaires des pays francophones du continent. C'est ce qui explique, de nos jours, la forte communauté francophone, dans la plupart des grandes métropoles sud-africaines comme Johannesburg, Pretoria et Capetown. Dans son homélie, l'abbé Goma a expliqué le sens spirituel de la solennité de l'Assomption de la Vierge-Marie. «L'Assomption de la Vierge-Marie éclaire notre foi. Il s'agit du chemin de l'humble servante



Abbé Eric Paul Goma.

tes liturgiques, le célébrant principal a exhorté les chrétiens de la communauté francophone de la paroisse Sainte-Agnès de Woodstock à prier pour les dirigeants africains, de

tercède auprès de son fils, pour les chefs d'Etats des pays francophones du continent, afin qu'à l'instar de ce pays d'accueil, ils développent aussi les nations dont ils ont la respon-



Pendant la cérémonie d'entrée, avec le vicaire paroissial.

tabilité, en construisant les routes, les hôpitaux, les usines et les infrastructures sportives et académiques», a-t-il exhorté.

Cette messe a été animée par la chorale de la communauté francophone, qui a fait prier et méditer l'assemblée chrétienne, au rythme de la liturgie et des chants des différents pays dont ses membres sont originaires. C'est le dimanche 30

Paroisse Saint Pie X de l'Oms (Archidiocèse de Brazzaville)

L'abbé Jacques Nganga a célébré sa messe d'au revoir

Après dix ans (2002-2012) passés comme curé de la paroisse Saint Pie X de l'O.m.s., l'abbé Jacques Nganga-Nitumosi a été affecté comme curé à la paroisse Notre-Dame de l'Assomption, au centre-ville. Dimanche 26 août 2012, il a présidé sa dernière messe à la paroisse Saint-Pie X, entouré de ses confrères, les abbés Franklin Kiyindou, Junior Aya Yombo, respectivement préfet des études au séminaire Saint Jean et vicaire de la paroisse, ainsi que du diacre Job Mboukou.



Abbé Jacques Nganga.

Dans son homélie, l'abbé Jacques a retracé son parcours en dix ans. Deux mots ont été au centre de sa prédication: «pardon» et «merci». Pardon, à tous ceux à qui il a causé du tort, et merci pour toute l'affection que la communauté chrétienne lui a témoignée durant ses dix à Saint-Pie X. Il a expliqué le sens de la messe d'au revoir, car le prêtre ayant fait le vœu d'obéissance à son évêque, accepte d'aller là où celui-ci l'envoie, pour prêcher la bonne nouvelle. «Ce que j'ai été, ici, je le suis par la grâce de Dieu... J'ai prêché la parole de Dieu, je vous ai montré le ciel, en vous rapprochant de Dieu. Grâce à vous, j'ai su comprendre, j'ai su analyser», a-t-il affirmé.

A la fin de son homélie, il a demandé aux chrétiens de prier pour lui, afin que Dieu achève tout ce qu'il a commencé en lui. Pour manifester son amour à son ancien curé, la communauté chrétienne lui a offert des présents. Signalons qu'à cette messe, il y avait des religieuses de la congrégation des Petites sœurs dominicaines.

Aybienevie N'KOUKA-KOUISSA

septembre 2012 que cette communauté francophone célèbre son 10^{ème} anniversaire. Signalons que l'Afrique du Sud et le Congo célèbrent leur fête patronale, le 15 août, jour de la solennité de l'Assomption de la Vierge-Marie, à qui toute l'Afrique a été consacrée.

Abbé Eric Paul GOMA (De retour de Capetown)

Etude de Maître Salomon LOUBOULA
Notaire titulaire d'office en la résidence de Brazzaville
Immeuble «Résidence de la Plaine», Premier étage, Place marché de la Plaine
Centre-ville, Boîte Postale 2927, Brazzaville, République du Congo
Téléphone: (00242) 06 677 89 61 - E-mail: offinotasalom@yahoo.fr

**ANNONCE LEGALE
LOUIS BERGER S.A.S**

Société par Actions Simplifiée
Siège social: Tour Mercure III
55 bis, Quai Grenelle 75015, Paris (France)/RC étranger n°R.C.S. PARIS B 302 588 801
LOUIS BERGER CONGO
54, Avenue de l'Indépendance, en face de l'Ambassade de la République Démocratique
du Congo (RDC)/Centre-ville - Brazzaville (CONGO)/RCCM n°CG/BZV/12 B3657

AVIS D'OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Aux termes d'un acte sous seing privé du 31 juillet 2012 d'un Procès verbal des décisions de l'associée unique de la société LOUIS BERGERS S.A.S, en date du 03 Juillet 2012, déposé au rang des minutes de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire, titulaire d'office à Brazzaville, enregistrée à Poto-poto, BRAZZAVILLE (CONGO), le 6 août 2012, sous folio 138/8, n°2456, il a été décidé de l'ouverture d'une succursale en République du Congo, ayant les caractéristiques suivantes:

1. **Forme sociale:** Succursale;
2. **Objet social:** La société a pour objet toutes études et missions d'ingénierie concernant les infrastructures, les équipements, les unités de production, les bâtiments et tous travaux et ouvrages privés ou publics, la direction, la planification, la coordination, le contrôle de l'exécution des travaux, l'activité de conseil économique et de conseil en organisation, toutes opérations de conseil et d'assistance à des Sociétés travaillant dans les mêmes domaines, toutes opérations civiles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, la participation de la Société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce, par tous

moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions alliances ou sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

3. **Dénomination:** LOUIS BERGER CONGO;
4. **Siège social:** 54, Avenue de l'Indépendance, en face de l'Ambassade de la République Démocratique du Congo (RDC) Centre-ville - Brazzaville (CONGO);
5. **Gérance:** Aux termes dudit Procès-verbal des décisions de l'associée unique de la société LOUIS BERGERS S.A.S, en date du 03 Juillet 2012, Monsieur Jean-Pierre DUPACQ a été nommé en qualité de gérant de la succursale Louis Berger Congo, pour accomplir tous les actes nécessaires à la gestion de la vie courante de cette succursale et dans la limite des pouvoirs à lui conférés par les statuts.
6. **Immatriculation:** Afin d'accomplir la formalité légale d'immatriculation, le dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de BRAZZAVILLE, du Procès-verbal dont s'agit a été entrepris, le 14 août 2012, sous le n°12 DA 901 par les soins du Notaire soussigné.
La succursale LOUIS BERGER CONGO SAS a été inscrite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de BRAZZAVILLE, sous le numéro CG/BZV/12 B 3657.

Pour insertion légale

Maître Salomon LOUBOULA

Etude de Maître Salomon LOUBOULA
Notaire titulaire d'office en la résidence de Brazzaville
Immeuble «Résidence de la Plaine», Premier étage, Place marché de la Plaine
Centre-ville, Boîte Postale 2927, Brazzaville, République du Congo
Téléphone: (00242) 06 677 89 611 - E-mail: offinotasalom@yahoo.fr

**ANNONCE LEGALE
GIE-SCEVN**

**GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE
POUR LE SERVICE D'ENTRETIEN DES VOIES NAVIGABLES**

RCCM N°CG/BZV/07 C 4
AVENANT N° 2 PORTANT PROROGATION
DE LA DUREE DU CONTRAT CONSTITUTIF

Aux termes d'un acte sous seing privé du 28 juillet 2012 portant Avenant n°2 au Contrat Constitutif du Groupement d'Intérêt Economique pour le Service d'Entretien des Voies Navigables «GIE-SCEVN», déposé aux rangs des minutes de l'Etude Maître Salomon LOUBOULA, Notaire, titulaire d'office, domicilié à Brazzaville, Immeuble «Résidence de la Plaine», Premier étage, Place marché de la Plaine, Centre-ville, Boîte Postale 2927, Brazzaville, République du Congo, ce, conformément aux dispositions de la loi 017/89 du 19 septembre 1989 portant institution du Notariat en République du Congo, pour en assurer la date et la conservation et pour qu'il en soit par lui délivré toutes copies et expéditions, à qui il appartiendra, voulant que par sa reconnaissance, l'acte présentement déposé acquière le caractère d'authenticité attaché aux actes reçus par le Notaire, Le Gouvernement de la République du Congo, représenté par Son Excellence Isidore MVOUBA, Ministre d'Etat, Coordonnateur du pôle des Infrastructures de Base, Ministre des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande, d'une part;
Et le Gouvernement de la République Cen-

trafricaine, représenté par Son Excellence Parfait Anicet MBAY, Ministre d'Etat, Chargé du Développement des Transports, d'autre part;

Ont arrêté et convenu:

- De proroger d'une durée de 10 ans, à compter du 28 mars 2012, sauf dissolution anticipée ou nouvelles prorogations, la durée du Groupement d'Intérêt Economique;

- Et de dire que la dissolution anticipée de ce Groupement peut, notamment être décidée, en cas de sa mise en affermage ou concession.

En vue d'accomplir les formalités subséquentes d'inscription modificative au Registre du Commerce, un exemplaire de l'Avenant dont s'agit a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de BRAZZAVILLE, sous le numéro 12 DA 895, le 13 août 2012.

L'INSCRIPTION MODIFICATIVE a été faite au RCCM numéro 07 C A, par les soins du Notaire soussigné.

Pour insertion légale

Maître Salomon LOUBOULA

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES (PADEF)

RELANCE DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURES AU POSTE DE CORDONNATEUR NATIONAL DU PROGRAMME

La République du Congo a obtenu du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), un Financement pour le «Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADEF)». Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage procède à la relance de l'avis d'appel à candidatures pour le recrutement du Coordonnateur National de l'Unité Nationale de Gestion du Programme (UNGP) qui sera basée à Brazzaville.

1. Composition du dossier:

Le dossier de candidature comprendra les documents suivants:

- une lettre de candidature manuscrite adressée à Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, datée, signée avec adresse complète et N° de téléphone;
- un Curriculum Vitae détaillé du candidat incluant 3 personnes de références;
- une note de motivation indiquant les raisons et les atouts du candidat;
- un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif tenant lieu;
- un extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois;
- un certificat de nationalité;

- les copies légalisées des diplômes;
- les copies légalisées des attestations de travail et de stages.

- Les dossiers incomplets seront rejetés. Les candidats retenus pourront être invités éventuellement à fournir les originaux des attestations pour les expériences et qualifications qui ont présidé à leur choix.

2. Modalités de sélection:

La sélection se fera en 3 phases:

- une première qui consistera en une présélection sur dossier;
- une deuxième, en un test écrit;
- une dernière, en des interviews dont les dates et heures seront fixées et communiquées aux candidats par le comité de sélection.

3. Lieu et date de dépôt des dossiers de candidatures:

- Les dossiers de candidatures devront être adressés (sous pli fermé) à Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage [Comité de sélection du Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADEF)] et devra comporter uniquement la mention suivante: «Dossier de candi-

dature au poste de Coordonnateur National du Programme»

- Les dossiers peuvent être déposés au Siège du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Secrétariat de la direction des affaires administratives et financières (DAAF) de la direction générale de l'agriculture, sis au 2^{ème} étage, à Brazzaville.

N.B. Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

La date limite des dépôts des dossiers de candidatures est fixée au *vendredi 14 septembre 2012 à 15 heures.*

- Les termes de référence détaillés pour ce poste peuvent être consultés sur les sites Internet: <http://www.congo-site.com> ou <http://mae-congo.com>

Ou par affichage aux niveaux des points suivants:

- Siège du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
- Bureau de liaison des projets Fida: 7^{ème} étage immeuble de l'ARC (face à la chambre de commerce, porte 706) centre-ville, Brazza. tél: 00242066585919- /.
- E-mail: blprodercongo@yahoo.fr
- Siège du PNUD, à Brazzaville
- Siège de la FAO, à Brazzaville

Le Ministre de l'agriculture et de l'élevage

Rigobert MABOUNDOU

Groupe Mucasoc (Mutuelle catholique pour la solidarité chrétienne)-Développement

Passer du stade d'expérimentation à celui d'intensification et de diversification agricole

Après une année d'existence, le groupe Mucasoc-Développement a tenu sa première assemblée générale ordinaire, le 22 juillet 2012, à la communauté monfortaine des frères de Saint Gabriel, à Kinsoundi (Brazzaville). Au menu, plusieurs points: l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale constituant le 22 janvier 2011, l'examen et l'adoption des rapports d'activités et financier 2011; du programme d'activités 2012-2013 et du budget 2012 et, la révision du montant de participation aux activités du groupe Mucasoc-Développement.

Ouvrant les travaux de ces assises, Joseph Manounou, président administrateur général de ce groupe de développement, a déclaré: «La première session de notre assemblée générale du groupe Mucasoc-Développement qui nous réunit, ce jour, nous permettra d'examiner le fonctionnement de la première année de l'existence de notre groupe et de donner des orientations pour cette nouvelle année... Cette première année est une période indicative qui nous permet d'orienter les travaux futurs de notre groupe. Aussi, j'invite les associés à traiter, avec une attention soutenue, les dossiers mis à leur disposition par le conseil d'administration et à s'engager plus profondément dans les activités à venir.»

Il ressort du rapport d'activités 2011, que sur un premier terrain de dix hectares acquis et exploité par le groupe Mucasoc-Développement, dans la zone d'Imbama, à 137 Kms de Brazzaville, sur l'axe Brazzaville-Odziba-Mbé, il a été mis en culture les spéculations suivantes: le manioc, le maïs, le haricot blanc, le moussosso, l'aubergine, la tomate, le gombo, l'oseille, etc., à titre d'expérimentation. De plus, sur dix nouveaux hectares acquis par le groupe, il a été planté, sur huit hectares, des variétés améliorées de manioc, vulgarisées

par le Proder (Projet de développement rural) et vendues par l'Association des agriculteurs pour le développement de Mbé, en sigle Asad, retenue comme groupe des «paysans multiplicateurs». Les deux hectares restants étant occupés par des variétés locales telles que le «Ngantsa» et la «Violette».

Procédant, ainsi, les objectifs poursuivis par le groupe Mucasoc-Développement sont: contribuer comme bon nombre d'associations de producteurs à la sécurisation de l'offre des produits de base, comme le manioc, la banane plantin, le maïs, l'arachide, etc.; promouvoir la production des spéculations à hauts rendements, en intensifiant la culture du manioc et plus spécialement les variétés améliorées venant d'Ibadan (Nigeria), en dynamisant des cultures de 20 ha à cycle court, lesquelles ont donné des résultats satisfaisants.

Abordant le rapport financier, les associés ont jugé inutile d'adopter à mi-parcours le budget 2011. Aussi ont-ils mis l'accent sur les apports essentiellement de la Mucasoc. La nature des opérations réalisées a donné des recettes de l'ordre de 5.013.860 F.Cfa et, les dépenses effectuées se chiffrent à 5.013.860 F.Cfa.

Le programme d'activités du groupe Mucasoc-Développement est, par contre, particulièrement intense pour 2012, au



A.g.: des plantes de manioc et Joseph Manounou devant une partie de la production des sacs de fofou.

regard de la récolte des huit premiers hectares de variétés locales de manioc plantées en octobre 2010 et des dix autres hectares de variétés améliorées de boutures en provenance d'Ibadan. D'où la nécessité d'une importante main d'œuvre, pour les 18 hectares de manioc à récolter. Hormis cette opération de récolte qui est l'une des plus importantes et des plus fastidieuses de l'année 2012, il est prévu d'autres opérations comme le dessouchage des arbustes, le labour, le pulvérisage, le sarclage, le binage, le semis et le planting, car le groupe Mucasoc-Développement entend mettre en cultures, pour cette année 2012, environ 35 nouveaux hectares, dont 25 ha de manioc, cinq ha de maïs, trois ha de haricot et deux ha de légumineuses, toutes semences confondues, comme le poisiron, le piment, l'aubergine, l'oseille, le moussosso, le gombo, etc. Une façon de passer du stade d'expérimentation à celui d'intensification et de diversification des activités agricoles.

Pour ce faire, le groupe Mucasoc-Développement projette d'acquérir un véhicule pick up 4x4 tout terrain pour les mis-

sions de prospection, de contrôle des activités sur le terrain et surtout d'évacuation des produits récoltés vers Brazzaville, tout comme du matériel aratoire et des intrants agricoles.

Par ailleurs, le groupe a, également, acquis un 2^{ème} site au village Mayala, localité située à environ 30 Kms au sud de Brazzaville sur l'axe Ngangalingolo-Linzolo, pour la production piscicole, porcine, ovine et avicole. Le but global recherché est de contribuer à réduire la dépendance alimentaire de notre pays vis-à-vis de l'extérieur, d'œuvrer à la stabilisation des flux migratoires des zones rurales vers les principaux centres urbains et, de donner, enfin, la priorité à la création d'emplois réels et durables dans l'agriculture. Ce qui justifie le budget de 28.050.000 F.Cfa du groupe Mucasoc-Développement, pour 2012. Signalons que tous les points sus cités ont été adoptés à l'unanimité, sous forme de résolutions, par l'assemblée générale, après lecture et examen.

Viclaire MALONGA

Transports

Les barricades ont repris sur la nationale n°1

Après l'inauguration de la route nationale n°1, par le chef de l'Etat Denis Sassou Nguesso, au mois d'avril 2011, dans son tronçon Pointe-Noire-Dolisie, long de 163 Kms, les véhicules de transport en commun ont pris d'assaut la route, à la grande satisfaction des voyageurs qui ont vu leurs peines atténuées. Mais, après sa mise en service, les gendarmes et policiers véreux évoluant dans les districts de Hinda et de Mvouti ont érigé des barricades, huit au total, pour rançonner les transporteurs. Conséquence immédiate: le billet, qui était à cinq mille Francs Cfa par personne, est passé à sept mille Francs, bagages non compris. Un casse-tête pour les usagers de cette route que Jean François Ndengué, directeur général de la police, informé, réglait, en faisant sauter toutes les barricades, au terme d'un voyage inopiné qu'il avait effectué, en empruntant cette voie, en décembre 2011.

Ce fut un grand ouf de soulagement pour les transporteurs et les voyageurs. Mais, cela n'a duré que le temps d'une rose, car les policiers et les gendarmes, habitués au racket, ont repris du poil de la bête. Tout a commencé avec les policiers de Mvouti. Ces derniers abandonnent leur poste de travail sis entre la gare ferroviaire et la cité ad-

ministrative, pour se placer juste devant le bâtiment abritant le trésor public ou tout transporteur laisse des plumes. Ceux de Dolisie, par contre, pour échapper à la vigilance des autorités, munis de leurs vélos Djakarta, vont à Les Banda et se placent au pont qui est à l'entrée du village.

A Hinda, il n'y a pas de barricades visibles, mais à la moindre

perception du véhicule, les policiers font irruption sur la route. Ceux du P.s.p de Mongo-Kamba et les motards attendent les camions au péage situé à quelques encablures du village Mengo. Dossiers à jour ou non, ils exigent des transporteurs le versement d'un certain montant. On peut, aisément, imaginer la cagnotte journalière de ces agents véreux, au regard du nombre de véhicules empruntant cette voie. Il faut, toutefois, craindre qu'à cette allure, les chauffeurs ne débrayent. Interrogés, Antoine Pandzou, chauffeur d'un véhicule Toyota Hiace: «Je transporte les gens sur cette route, avant même son inauguration par le chef de l'Etat. Mais, de Pointe-Noire à Dolisie, que de tracasseries des policiers et des gendarmes; même quand le dossier est complet, ils ne s'empêchent pas d'inventer des infractions farfelues. Pour cela, il faut débours, à chaque barricade, 2000 F.Cfa. Nous étions soulagés quand le directeur général de la police avait démantelé toutes les barricades. Mais, chassez le naturel, il revient au galop. Les policiers et gendar-

mes ont repris à nous racketter, de nuit comme de jour, tout le long du parcours. Si cette situation perdure, je serai obligé d'abandonner, parce qu'on ne gagne absolument rien». Pour Albert Koutani, chauffeur de Toyota Hilux, «je ne comprends rien de ce qui se passe sur la nationale n°1. Comment des policiers peuvent fouler aux pieds les instructions de leur hiérarchie, alors que la constitution de 2002, en son titre 2 (Des droits et des libertés fondamentaux), article 16 stipule: «Tout citoyen a le droit de circuler, librement, sur le territoire national». D'où vient-il que les policiers et les gendarmes qui sont censés faire respecter et appliquer la loi font le contraire? Franchement, je suis déçu d'eux.» Comme on le voit, la route nationale n°1, sur son tronçon Pointe-Noire-Dolisie, est redevenue un casse-tête chinois, pour les usagers.

Enquête et reportage, Equateur Denis NGUIMBI

Chambre départementale des Notaires de Pointe-Noire
Etude GNALI-GOMES
Société Civile Professionnelle de Notaires
B.P: 1754 - Tél/Fax.: (242) 22.294.00.17 - E-mail:
etudegnali_gomes@yahoo.fr - 2^{ème} étage Tour Mayombe. bd
De GAULLE - Pointe-Noire - Congo
Marcel-Roger GNALI-GOMES
Notaire associé

Président Fondateur de la Chambre des Notaires du Congo
Immédiat Past Président de la Chambre des Notaires
du Congo/Membre du Conseil permanent de l'Union
Internationale du Notariat
Yvon François Dominique GNALI-GOMES
Notaire associé
Paul Bernard BATIA/Notaire

INSERTION LEGALE

Par procès-verbal authentique portant décision extraordinaire de l'associé unique, reçu à Pointe-Noire, le douze juillet deux mille douze, par Maître Paul Bernard BATIA, Notaire, soumis selon le vœu de la loi à la formalité impérative de l'enregistrement à Pointe-Noire Centre, le seize juillet de la même année, folio 126/5, n° 5309, Il a été décidé de l'arrêt momentané des activités, conséquemment à des difficultés économiques de SAPNA, société à responsabilité limitée à caractère unipersonnel, au capital de 1.000.000 de Frs CFA, sise à Pointe-Noire, 60, avenue Jacques QPANGAULT, quartier Songolo, B.P: 1937, immatriculée au RCCM sous le n° 09 B 688. Une mention modificative a été portée en annexe du RCCM par le Greffier du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, en date du 16 août 2012, sous le n°12 DA 725, après réception de l'analyse financière et comptable de ladite société.

Pour avis,

Maître Paul Bernard BATIA, Notaire

Chambre départementale des Notaires de Pointe-Noire
Etude GNALI-GOMES
Société Civile Professionnelle de Notaires
B.P:1754-Tél/Fax.: (242) 22.294.00.17-E-mail:
etudegnali_gomes@yahoo.fr - 2^{ème} étage Tour Mayombe.
bd De GAULLE - Pointe-Noire - Congo

Marcel-Roger GNALI-GOMES/Notaire associé
Président Fondateur de la Chambre des Notaires du Congo
Immédiat Past Président de la Chambre des Notaires du Congo/
Membre du Conseil permanent de l'Union Internationale du
Notariat/Yvon François Dominique GNALI-GOMES
Notaire associé/Paul Bernard BATIA/Notaire

INSERTION LEGALE

Par acte authentique reçu à Pointe-Noire, le cinq juin deux mille douze, par Maître Paul Bernard BATIA, Notoire, soumis selon le vœu de la loi à la formalité impérative de l'enregistrement à Pointe-Noire Centre, le six juin deux mille douze de la même année, folio 100/31, n°5069, Il a été constitué une société à responsabilité limitée à caractère unipersonnel, présentant les traits suivants:

Dénomination sociale: BM GROUPE, en sigle «BMG S.A.R.L.»;
Capital social: un million (1.000.000) de francs Cfa, divisé en vingt (20) parts sociales de cinquante mille (50.000) francs Cfa chacune;
Siège social: Pointe-Noire, 49, avenue Masséké, quartier la Poudrière, arrondissement III, Tié-Tié;

Objet social: les prestations de services dans le domaine de l'assainissement, l'entretien des espaces verts, le catering, la fourniture de l'eau alimentaire, la location du personnel;

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Gérance: La société est gérée par l'associé unique, Monsieur Magloire BINOUETA SITA;

Immatriculation au R.C.C.M: 20 juin 2012, sous le n° 12 B 207.

Pour avis,

Maître Paul Bernard BATIA/Notaire

Chambre départementale des Notaires de Pointe-Noire
Etude GNALI-GOMES
Société Civile Professionnelle de Notaires
B.P: 1754 - Tél/Fax.: (242) 22.294.00.17 - E-mail:
etudegnali_gomes@yahoo.fr - 2^{ème} étage Tour Mayombe. bd De
GAULLE - Pointe-Noire - Congo

Marcel-Roger GNALI-GOMES/Notaire associé
Président Fondateur de la Chambre des Notaires du Congo
Immédiat Past Président de la Chambre des Notaires du Congo/
Membre du Conseil permanent de l'Union
Internationale du Notariat /Yvon François Dominique
GNALI-GOMES/Notaire associé/Paul Bernard BATIA/Notaire

Suivant acte authentique reçu à Pointe-Noire, le vingt-trois mai deux mille douze, par Maître Paul Bernard BATIA, Notaire, soumis selon le vœu de la loi à la formalité impérative de l'enregistrement à Pointe-Noire Centre, le trente mai deux mille douze, folio 096/20, n°3966,

Il a été constitué une société à responsabilité limitée, présentant les traits suivants:

Dénomination sociale: AUTOMATION CONSTRUCTION ENGINEERING PROCESS CONGO, en sigle (ACEP CONGO S.A.R.L.);

Capital social: un million (1.000.000) de francs Cfa, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10.000) francs Cfa chacune;

Siège social: Pointe-Noire, avenue Jacques OPANGAULT, zone industrielle de la Foire, arrondissement II Mvou-Mvou; B.P: 4596;

Objet social: l'automatisme, la construction industrielle, l'engineering et le process;

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf années, à compter de l'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier;

Gérance: La société est gérée par l'associé unique, Monsieur Célestin TABOUNA;

Immatriculation au RCCM: Le 5 juin 2012, sous le n°12 B 164.

Pour avis,

Me Paul Bernard BATIA, Notaire



JOB OPPORTUNITY

Reference number: WFTCONGO 08/2012

Open To: All experienced candidates
 Job Title: ESP Engineer
 Location: Pointe-Noire, Congo
 Opening date: Tuesday, August 28, 2012
 Closing date: Tuesday, September 11, 2012
 Full/Part Time: Full Time
 Salary: As per the «Convention Collective Des entreprise des Services Pétroliers» et d'autres primes conventionnelles
 NOTE: All foreign applicants must have the required work and/or residency permits to be eligible for consideration.

JOB SCOPE

This position is responsible for carrying out ESP field installations both subsurface and surface; comply with procedures and systems that are in place, statutory regulations and good industry practice. To support the ESP crew chief in other activities and preparation of equipment in the base.

QUALIFICATIONS

Education:

Degree in Mechanical or electrical engineering or any related field.

Experience: Minimum of 2 years of ESP offshore/field/rig site experience.

Language: Communication Skills in English and French (read, write and spoken). English proficiency will be tested.

Knowledge: Have excellent 'hands on' experience working with down-hole equipment, light machinery and hand tools.

Skills: Good reading, writing, computer, mathematics, communications and literary skills. A valid driver's license is required.

Interested applicants for this position must submit the following or the application will not be considered:

1. A detailed and current resume or curriculum vitae in English
2. Any other documentation (e.g. certificates, awards, copies of degrees earned or former work certificate) that addresses the qualification requirements of the position as listed above.
3. A cover letter in English

SUBMIT APPLICATION TO (to be dropped at the guard Post)

HR Advisor

Weatherford Services Ltd

Zone Industrielle de la Foire/323, Avenue Jacques OPANGAULT

Arrondissement N°2/B.P. 807, Pointe-Noire/République du Congo

Main: +242- 05.505.82.23

OR ONLINE AT: CongoJob@weatherford.com

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE
 Notaire à Pointe-Noire
 368, Avenue Général De Gaulle,
 Immeuble Ex-Rodriguez (Eric Pressing), 1^{er} étage, centre-ville
 B.P: 1431; Tél.: 22 294.13.34 - 05 539.37.45
 République du Congo

INSERTION LEGALE

«Intervention Mécanique»

En sigle «INTERMEC-SARLU»

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Capital social de F.CFA: Un Million (1 000 000)

Siège social: Rue d'Okouma, derrière le lycée Technique POATY Bernard

RCCM: CG/PNR/12 B 353

Pointe-Noire - République du Congo

Aux termes d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 2 août 2012, enregistré à Pointe-Noire, le 6 août 2012, folio 139/18 n°5988, il a été créé une Société aux caractéristiques suivantes:

FORME: Société à Responsabilité limitée unipersonnelle;

OBJET:

- Prestation des services sur le reconditionnement, la révision et l'installation des dispositions mécaniques;

- Production et transformation des matières premières;

- Importation et commercialisation des articles techniques et des pièces détachées, groupes électrogènes et divers;

Et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe;

DENOMINATION: «Intervention Mécanique», en sigle «INTERMEC-SARLU»;

SIEGE SOCIAL: Rue d'Okouma, derrière le lycée Technique POATY Bernard, Pointe-Noire, République du Congo;

DUREE: 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M;

GERANCE: Monsieur Severino BORTOT est nommé gérant de la société, pour une durée indéterminée;

RCCM: CG/PNR/12 B 353;

FORMALITE LEGALE: Dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 13 août 2012.

Fait à Pointe-Noire, le 20 août 2012

Pour avis

Maître Christèle Elianne
 BOUANGA-GNANGAISE, Notaire

INSERTION LEGALE

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE S.A.U AU CAPITAL DE 10 000 000 F.CFA

Maître Serge NIATI TSATY, Notaire titulaire d'un office en la résidence de Pointe-Noire, a, conformément aux lois en vigueur, constitué une Société Anonyme Unipersonnelle, suivant acte authentique dressé à Pointe-Noire, en date du 13 août 2012, enregistré au bureau du domaine et du timbre, à Pointe-Noire, le 14 août 2012, sous le folio 246/02 n°247.

DENONINATION: «COMPAGNIE IMMOBILIERE DU CONGO»;

OBJET:

- Gestion immobilière; Achat, vente et location;
- Conception et réalisation des ouvrages d'art;
- Aménagements et modernisation des voiries urbaines;
- Transaction;
- Gérance des projets dans les domaines de l'immobilier, de la construction, de l'infrastructure, de la géotechnique et de l'environnement.

DUREE DE LA SOCIETE: 99 ans.

FORME JURIDIQUE: SOCIETE ANONYME UNIPERSONNELLE.

SIEGE SOCIAL: Immeuble SOCO-TRA (entrée du port) B.P:5861; Tél.:

06 645 90 91/05 537 25 25/05 553 79 24.

• **APPORT EN NUMERAIRE:** la déclaration notariée de souscription et de versement, reçue le même jour, par le même Notaire, atteste que le souscripteur a déclaré que la part souscrite et versée de la somme de deux millions cent mille francs Cfa (2.500.000 F.CFA) correspond à la libération du quart du capital social.

• **DEPOT DU GREFFE:** le dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, à la suite duquel la Société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro 12 DA 711, le 14 août 2012.

• **IMMATRICULATION AU RCCM:** le 14 août 2012, sous le numéro CG/PNR/12 B357.

• **ADMINISTRATION DE LA SOCIETE:** Monsieur Augustinus Petrus Maria KOUWENHOVEN est nommé en qualité d'Administrateur Général.

Pour avis

Le Notaire

Maître Noël MOUNTOU

Notaire

Elisant domicile en l'Etude de Maître Anicet BALHOU, Notaire,

sise à l'Immeuble C.N.S.S, 3^{ème} étage, porte 303

19, Avenue Charles DE GAULLE,

Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO

B.P: 4171; Tél.:(242) 06.660.81.10

E-mail: noëlmountou@yahoo.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en la forme authentique, il a été constitué la société G BA CONGO, Société A Responsabilité Limitée, au capital de francs Cfa 1.000.000, dont le siège est établi à Pointe-Noire, quartier Mpaka, enceinte hôtel BG.

La société a pour objet:

- * L'entrepreneur des travaux publics et bâtiment;
- * Le commerce général;
- * La prestation de services;
- * La location des véhicules et du personnel;
- * L'import-export;
- * L'alimentation et divers.

Et, plus généralement, toutes les activités directes ou indirectes, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Monsieur Gabriel BASSINGA est nommé gérant, pour une durée illimitée.

Elle est inscrite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le N°RCCM CG/PNR/12 B 133.

Pour avis

Maître Noël MOUNTOU
 Le Notaire

Livre: Michel Agier et Rémy Bazenguissa Ganga publient:

«L'Afrique des banlieues françaises»

Sept ans après ce que les médias français ont appelé «la crise des banlieues», deux sociologues africanistes publient un ouvrage collectif au titre provocateur: «L'Afrique des banlieues françaises». Il s'agit de Michel Agier et de Rémy Bazenguissa Ganga, du Centre d'Etudes Africaines de l'EHESS (Ecole des hautes études en sciences sociales). Cet ouvrage collectif a été publié aux Editions Paari, dans la Collection Groupe d'Etudes et de Recherches sur la modernité (GERMOD) dirigée par le Professeur Abel Kouyouama de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, et David Mavoungui, du département de philosophie de la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville. Il analyse les différentes interprétations qui ont fait suite aux émeutes de 2005, en y déconstruisant le caractère raciste qui a marqué les discours politiques de ces événements sociaux.

Le livre est subdivisé en trois principales parties. Une première qui retrace l'historicité des exclusions à travers le discours français d'intégration. Une seconde qui analyse les questions liées à l'identité et la citoyenneté dans les banlieues françaises. Une dernière partie qui présente un débat actuel sur la race, le post-colonialisme et la démocratie. C'est suite à une table ronde tenue en mars 2006 qui avait été consacrée à la place de l'Afrique dans les banlieues françaises, que cet ouvrage a été publié. Déjà, en 2006, cette table ronde affichait une ambition légitime, à travers une problématique qui en dit long, à savoir: «Comment peut-on comprendre la violence à partir des discours racialisant?» Comme le souligne Michel Agier, cette table ronde sur l'Afrique des banlieues n'avait qu'un objectif: contribuer à un débat actuel sur la place des Africains dans le monde et celle de ce continent dans les banlieues françaises.

1- Un essai provocateur et anti-raciste

Le titre «L'Afrique des banlieues françaises» peut paraître comme une provocation à l'égard des politiques qui ont toujours considéré l'immigration africaine comme un poids et non comme une chance pour la France. Ces politiques, lors des émeutes de 2005, avaient stigmatisé les banlieues, en les assimilant à des ghettos où vivent des «racailles» destinées à être nettoyées au «Kärcher». Les banlieues, selon ces politiques, sont considérées comme des zones de non droit où vivent des «enfants illégitimes» de la République, terme du sociologue Abdelmalek Sayad et repris par Isabelle Coutant dans cet ouvrage. Dès lors, l'amalgame entre l'immigration, jeunes des banlieues était énorme. Creusant ainsi un fossé entre le «Nous» et le «Eux», entre ceux qui sont «d'ici» et ceux qui viennent «d'ailleurs», entre les Français dits de souche et les Français dits d'origine. L'Afrique des banlieues françaises se situe aux antipodes d'un racisme primaire érigé en opinion, lors de ces émeutes, qui consistait à penser que tous les émeutiers étaient des Africains, qui sont violents, parce que originaires des pays réputés instables. Cet essai est une critique anti-raciste sur les modes français de penser et de produire l'altérité.

C'est ainsi que Michel Agier, dans son introduction, tente de revisiter cette manière bien française de penser l'altérité. Il évoque, à travers les change-

ments culturels, les formes particulières du racisme de la pensée raciale dans l'histoire et l'actualité françaises, à travers cette phrase qu'il rapporte dans son ouvrage: «[...] Après «ce qui s'est passé» dans les banlieues populaires de France, en novembre 2005, on n'a plus vu les «jeunes» ou les «noirs» comme avant, ce qui veut dire qu'il s'est passé quelque chose [...]»(i).

La vérité, c'est que la France a du mal à assumer son histoire avec l'immigration, surtout celle issue de l'Afrique subsaharienne. Ce qui peut justifier certains dérapages verbaux des politiques français, y compris au plus haut sommet de l'Etat, qui affiche, selon Michel Agier, «un racisme décomplexé» et même assumé. C'est le cas du fameux discours de Dakar(ii). Pour Michel Agier, ce discours «n'est pas seulement contre l'Afrique, il est aussi contre les Africains en France, et même contre la France africaine, et ce qu'elle signifie de solidarité et de diversité...»(iii). Le discours de Dakar reflète, à bien des égards, la politique qui a toujours caractérisé le discours raciste sur l'immigration. C'est ce que dénonce l'historien africaniste Achille Mbembé, en ces termes: «[...] Comment se fait-il que celui qui, en France, promeut un type de relation entre l'identitaire et l'Etat si proche de l'idéologie de Vichy et qui n'hésite pas à la tentation de mobiliser la xénophobie anti-arabe et africaine contre les «immigrés» et les jeunes des banlieues soit le même qui vient nous administrer des leçons d'universalisme dans l'enceinte d'une université dédiée à un savant qui aura passé toute sa vie à défendre la cause des Africains [...]». En France, on se souvient, également, de la création du Ministère de l'immigration et de l'identité nationale et des controverses qui ont suivi le débat sur l'identité nationale. La France, jadis terre d'immigration, serait-elle en train de devenir terre de xénophobie et de racisme?

2- Un livre qui promeut le vivre ensemble

Dans l'analyse faite par Isabelle Coutant sur la question de savoir si les jeunes issus de l'immigration sont des enfants illégitimes de la République, il ressort que le sentiment d'illégitimité que les jeunes issus de l'immigration n'est pas ressenti de la même manière par les jeunes garçons que par les jeunes filles. D'où l'impression d'avoir érigé, en France, ce que Maha-



Michel Agier.



Rémy Bazenguissa Ganga.

mat Timera appelle «l'empire des catégorisations ethnico-raciales et ethnico-religieuses» qui serait l'antithèse du vivre ensemble. Le vivre ensemble ne peut se comprendre que dans la mesure où la question migratoire et celle de la production de l'altérité sont traitées sans a priori fantasmagoriques visant une diabolisation de la diversité ethnique.

Dans cette perspective, Rémy Bazenguissa Ganga et Achille Mbembé rappellent les grandes étapes des mobilités africaines. Selon Rémy Bazenguissa Ganga, «deux phases dont le basculement s'opère autour des années 70-80, ponctuent la présence des Africains en France. L'une «scolaire», s'alignait, grâce à un système d'allocation, de bourse, sur les politiques de consolidations des Etats coloniaux par le transfert de la gestion du pouvoir aux autochtones... L'autre, de travail, profita, principalement, aux ressortissants d'Afrique de l'Ouest et était alimentée par les dynamiques propres à ces sociétés où partir loin du pays recelait une dimension initiatrice [...]» Quant à Achille Mbembé, «il faut absolument replacer la question de la présence africaine ou des gens d'origine africaine en France, dans une histoire longue, antérieure à la colonisation et qui se confond, dans une large mesure, avec l'histoire complexe des rapports entre race, citoyenneté et liberté dans le contexte français».

Le vivre ensemble passe, également, par une reconnaissance d'une identité hybride qui considère que ces jeunes sont d'ici et d'ailleurs et que certains parmi eux sont nés Français et que la France est leur patrie.

3- Le livre critique sur les théories coloniales et afro-pessimistes

Les discours racistes qui ont fait des amalgames entre les violences urbaines de 2005 posent la question des théories coloniales et afro-pessimistes qui se sont installées facilement dans le paysage idéologique français.

Faisant une lecture critique des thèses post-coloniales, Rémy Bazenguissa Ganga revient sur le passage du Nègre au Black, en indiquant: «[...] La mondialisation a entraîné un ensemble de transformations qui a fini par dépouiller de leur pertinence l'image de la société et les modèles d'analyse adaptés aux structures et organisations stables». Cette mondialisation fait naître une France multicolore(iv), hybride où les théories coloniales et afro-pessimistes ne devaient plus avoir droit de cité. Force est de cons-

tater, en observant la France d'aujourd'hui, qu'elle est métissée, au point de parler de «French black» et de «black French» pour les enfants nés en France de parents d'origine africaine. Les jeux olympiques de Londres en sont une parfaite illustration car, quand référent «La Marseillaise», à l'occasion de la remise d'une médaille à un athlète français comme Ladi Doukouré ou Wilfrid Tsonga, on ne demande pas d'où viennent ses parents, d'où est originaire cet athlète.

Il est clair, comme le souligne Elikia Mbokolo, «ce qui se pose, désormais et d'une manière relativement nouvelle en France, est la question de la place de l'Afrique dans les banlieues et dans la société françaises».

Si cet essai apparaît comme provocation, au regard de son titre, il présente, néanmoins, un certain avantage et un avantage certain: c'est que les thèses coloniales et colonialistes reprises en chœur par certains politiques français ne résisteront plus, désormais, à une vérité historique, à savoir: «L'Afrique est le berceau de l'humanité» et qu'à ce titre, nous sommes tous descendants de ce continent maltraité à coup d'idéologies racistes et colonialistes.

Soulignons que Michel Agier est anthropologue et directeur d'études à l'EHESS, ainsi que directeur de recherches à l'IRD, membre du Centre d'Etudes Africaines (EHESS-IRD) dont il a été le directeur, de 2004 à 2010.

Rémy Bazenguissa Ganga est professeur de sociologie à l'Université de Sciences et Technologies de Lille1, membre du laboratoire Clersé (CNRS-UMR 8019) et chercheur associé au Centre d'Etudes Africaines (EHESS-IRD)

Brice Arsène MANKOU
PhD en sociologie des migrations

Université de Lille1, CLERSE, UMR, CNRS 8019

Pour commander l'ouvrage, écrire à: Editions Paari
83, rue de Reuilly
75012 Paris

Notes:
(i) Michel Agier, *Relégation, racisme, démocratie: questions d'ici et d'ailleurs*, p.9

(ii) *Discours de Dakar* a été prononcé par Nicolas Sarkozy, alors Président de la République française, le 26 juillet 2007, à l'Université Cheick Anta Diop de Dakar.

(iii) Lire Michel Agier, «L'Afrique en France après le discours de Dakar», in *Revue Vacarme* N°42 paru en 2008.

(iv) Lire Brice Arsène Mankou, *Pour une France multicolore*, éd. Cultures Croisées, 2005, 161 p.

RDC

Tabu Ley et Youssoupha Mabiki, chanteurs malgré eux

Né en 1940, à Banningville (aujourd'hui Bandundu), Tabu Ley a été le premier chanteur africain à se produire à l'Olympia. Son fils, Youssoupha, né à Kinshasa, a grandi en France où il est une star montante du rap.



Tabu Ley.



Youssoupha.

Le père est l'une des grandes voix du continent et chante l'amour; le fils, un nom qui monte dans le monde du rap et exprime la révolte d'une jeunesse française en proie à la discrimination, du fait de ses origines. Pourtant, au départ, rien ne les destinait à faire de la musique une profession.

Né en 1940, à Banningville (aujourd'hui Bandundu), Tabu Ley a suivi des études moyennes (secondaires), à l'époque de la colonisation belge. Il aurait pu travailler comme comptable dans l'administration. Mais la beauté de son timbre de voix en décida autrement et il devint un chanteur à succès.

Youssoupha, 32 ans, l'un de ses nombreux enfants, né à Kinshasa, a grandi en France. Il est détenteur d'une maîtrise qui aurait pu lui ouvrir les portes du journalisme ou de la communication. Mais il a choisi de marcher sur les traces de son géniteur... même si celui-ci n'a pas été un père parfait. Il «a passé sa vie à tourner dans le monde entier, expliquait le rappeur, il y a peu, dans J.A (ndlr: Jeune Afrique). Il a eu de nombreux enfants, et on a pu lui reprocher d'être absent. C'est quelque chose que je comprends, parce que je mène, à mon tour, cette vie, mais que j'ai peur de reproduire. J'y pense énormément quand je suis en tournée loin de mon fils».

Youssoupha s'est souvenu que Tabu Ley a été le premier chanteur africain à se produire à l'Olympia, la mythique salle parisienne. Fier de cela, il a voulu que son père assiste à son propre passage sur la même scène, cette année. Hélas, pour des raisons médicales, Tabu Ley, victime d'un AVC il y a quelques années, n'a pu faire le déplacement. Mais il a pu assister, récemment, au mariage de son fils. Youssoupha lui a alors offert son premier disque d'or, obtenu grâce à son album *Noir Désir*, dans lequel il a samplé certains grands titres du pater.

(Tiré de: jeuneafrique.com)

OFFRE D'EMPLOI

Une PME congolaise, sise à Pointe-Noire, recherche une secrétaire comptable.

Conditions:

Etre titulaire d'une licence ou d'une maîtrise en comptabilité et finances, âgée de moins de 40 ans; être capable de gérer, d'organiser un secrétariat, de concevoir les documents administratifs, de parler et écrire correctement le français; connaissance de l'anglais souhaitée; résider à Pointe-Noire.

Composition du dossier: copie légalisée du dernier diplôme, un curriculum vitae, une lettre de motivation.

Date limite de dépôt des dossiers: 10 septembre 2012.

E-mail:
recrutement_secretaire_comptable@yahoo.fr

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
366, Avenue Général De Gaulle,
Immeuble Ex-Rodriguez (Eric Pressing), 1^{er} étage, centre-ville
B.P: 1431; Tél. 22 294.13.34/01 018.12.55/05 539.37.46
République du Congo

INSERTION LEGALE

«GAMA CIVIC CONSTRUCTION»

En sigle «G.C.C»

Société à Responsabilité Limitée

Capital social de F. CFA: Cinquante Millions (50 000 000)

Siège social: B.P: 4874, quartier Aéroport, face Résidence Saint Georges

RCCM: CG/PNR/12 B 176

Pointe-Noire - République du Congo

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

Il appert d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 7 juin 2012, enregistré à Pointe-Noire, le 8 juin 2012, folio 102/13, n°4112; la création d'une Société aux caractéristiques suivantes:

FORME: Société à Responsabilité limitée (SARL);

OBJET:

- Construction bâtiment, travaux génie civil;
 - Importation et commercialisation de matériaux de construction liés à l'activité principale;
 - Prestation de Services;
 - Promotion immobilière;
- Et, généralement, la société pourra exercer ou développer des activités connexes se rapportant à l'activité principale ci-dessus;

DENOMINATION: «GAMA CIVIC CONSTRUCTION», en sigle «G.C.C»;
SIÈGE SOCIAL: Pointe-Noire, boîte postale 4874, quartier Aéroport, face Résidence Saint Georges, République du Congo;
DUREE: 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M;
GERANCE: Elle est assurée par Madame Rachida GUENNAD;
RCCM: CG/PNR/12 B 176;
FORMALITE LEGALE: Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 10 juin 2012, sous le numéro 12 DA 391.

Fait à Pointe-Noire, le 21 juin 2012.

Pour avis,

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT

Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA (à côté de FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement), Centre-ville de Brazzaville

Tél.: (00242)06.668.58.14/05.775.69.43, B.P: 15.244

E-mail: guinotgiscard@yahoo.fr

République du Congo

ANNONCE LEGALE

«VISION MILLENAIRE»

V.M-S.A.R.L.P

Société A Responsabilité Limitée Pluripersonnelle

Au Capital de 1.000.000 de FRANCS CFA

Siège social: 79, Avenue des 3 Martyrs, Mougali

Brazzaville

RCCM: CG/BZV/12 B 3566/REPUBLIQUE DU CONGO.

Suivant acte authentique reçu par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire, en la résidence de Brazzaville, le 30 mai 2012, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 4 juin 2012, sous Folio 96/1, numéro 1969, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: «VISION MILLENAIRE», en sigle V.M;

Forme Sociale: Société A Responsabilité Limitée Pluripersonnelle, (SARLP);

Associés:

- 1- Monsieur GOMA Serment;
- 2- Madame NITOU-D-KILONDA Augustine;
- 3- Madame KIADINGOU Benjamine;
- 4- Madame MILANDOU Berthe;
- 5- Madame OBONTSÈNE Jeanne.

Capital Social: Un Million (1.000.000) de FRANCS CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10.000) FRANCS CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement libérées par les associés;

Siège social: 79, Avenue des 3 Martyrs, Mougali, Brazzaville;

Objet social: La société a pour objet, en Ré-

publique du Congo:

- * L'import-export;
- * Les matériaux de construction;
- * La vente du ciment;
- * L'habillement;
- * L'alimentation;
- * Les produits cosmétiques;
- * La prestation de services.

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Gérant statutaire: Monsieur GOMA Serment;

Dépôt légal: a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 4 juillet 2012, sous le numéro 12 DA 760;

Immatriculation au RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 4 juillet 2012, sous le numéro CG/BZV/12 B 3566.

Pour avis

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

HOPITAL GENERAL DE LOANDJILI

CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS

N°0008/MSP/HGL/CGMP-12.

Objet: AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES

Réf.: Réhabilitation des bâtiments (lot n°1).

Le Directeur Général de l'hôpital général de Loandjili, sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats répondant aux qualifications requises pour la réhabilitation des bâtiments (lot n°1 travaux de menuiserie métallique et bois).

Les candidats intéressés peuvent retirer le dossier d'appel d'offres au Secrétariat de la Direction Générale de l'hôpital général de Loandjili, de 8 h 00 à 13 h 30 minutes moyennant une somme non remboursable de cent vingt cinq mille (125 000) Francs CFA.

Les offres devront être déposées en cinq (5) exemplaires à la même adresse au plus tard le 11 septembre 2012 à 12 h 00, sous enveloppe scellée adressée à la cellule de gestion des marchés publics de l'hôpital général de Loandjili avec la mention «Réhabilitation des bâtiments lot n°1». Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats dans la salle de conférences de l'hôpital mercredi 12 septembre 2012 à 13 h 00.

Pointe-Noire, le
Le Directeur Général,

Bernard SAMBA-LEVY

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

HOPITAL GENERAL DE LOANDJILI

CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS

N° 0009/MSP/HGL/CGMP-12.

Objet: AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES

Réf.: Réhabilitation des bâtiments (lot n°2).

Le Directeur Général de l'hôpital général de Loandjili, sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats répondant aux qualifications requises pour la réhabilitation des bâtiments (lot n°2 travaux de plomberie).

Les candidats intéressés peuvent retirer le dossier d'appel d'offres au Secrétariat de la Direction Générale de l'hôpital général de Loandjili, de 8 h 00 à 13 h 30 minutes moyennant une somme non remboursable de cent vingt cinq mille (125 000) Francs CFA.

Les offres devront être déposées en cinq (5) exemplaires à la même adresse au plus tard le 11 septembre 2012 à 12 h 00, sous enveloppe scellée adressée à la cellule de gestion des marchés publics de l'hôpital général de Loandjili avec la mention «Réhabilitation des bâtiments lot n°2». Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats dans la salle de conférences de l'hôpital mercredi 12 septembre 2012 à 13 h 00.

Pointe-Noire, le
Le Directeur Général,

Bernard SAMBA-LEVY

La parité: pour une société congolaise moderne et juste

Dans la plupart des pays dans le monde, les femmes sont plus nombreuses que les hommes. L'Onu-Femmes dresse, cependant, un bilan alarmant sur la condition féminine à travers le monde. Certes, des progrès incontestables en matière législative ont été réalisés au cours de la seconde moitié du vingtième siècle. Ainsi, 186 pays ont signé la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, 125 pays ont mis hors-la-loi les violences domestiques et 115 garantissent des droits de propriété égaux hommes-femmes. Pourtant, la situation des femmes dans le monde et en République du Congo reste injuste.

La situation des femmes est injuste

Elle est injuste, parce que bien qu'elles représentent près de la moitié de l'humanité, la pauvreté et la violence sont, pour trop de femmes encore, des réalités quotidiennes auxquelles elles font face dans leur lutte pour parvenir à la parité avec les hommes, dans les domaines de l'emploi et de la famille. 60% des plus pauvres de la planète sont des femmes. Sur près d'un milliard de personnes qui souffrent de la faim dans le monde, 60% sont des femmes. Les deux-tiers des près d'un milliard d'adultes illettrés dans le monde sont des femmes et 70% des enfants non scolarisés sont des filles.

Les femmes sont largement sous-représentées aux fonctions politiques électorales et administratives. Dans le monde, sur 195 pays, même s'il faut saluer l'accession à la tête du Malawi de la deuxième femme africaine chef de l'Etat, seules une vingtaine de femmes occupent les fonctions de chef d'Etat ou de gouvernement. A peine 20% des parlementaires dans le monde sont des femmes. Elles occupent, en moyenne, un poste ministériel sur six. Seule une quinzaine de femmes président des chambres parlementaires et seuls la Belgique, le Costa-Rica, l'Islande et le Rwanda présentent un nombre de candidats hommes et fem-

mes équivalent aux élections. La situation est similaire dans le secteur privé, avec seulement 13 femmes parmi les dirigeants des 500 plus grandes entreprises mondiales, soit à peine 3%.

Face à ce fossé, l'idée de prendre des mesures concrètes plutôt que d'attendre un rééquilibrage naturel a fait son chemin. Depuis plusieurs années, les gouvernements et les organisations internationales accordent une priorité importante à la problématique du genre dans les orientations stratégiques et les politiques publiques. La parité entre hommes et femmes et les opportunités de promotion économique et sociale par les deux sexes sont devenues des thèmes récurrents des agendas politiques nationaux et internationaux.

Un retard des femmes à combler par voie légale

Il apparaît, en effet, que sans une obligation légale, l'écart qui sépare les hommes et les femmes aux postes de responsabilité est quasiment impossible à combler. Une loi est un passage obligatoire pour combler un écart trop important, trop ancien et surtout ancré dans les traditions et les esprits. L'efficacité, de telles mesures, est prouvée. Dans les 90 pays qui ont instauré une politique de quotas électoraux pour leurs parlements, la proportion



Par David Lawson.

de femmes y a augmenté: les femmes constituent 21% des parlementaires contre 13% dans les pays sans politique de quotas.

Impliquer une proportion significative de femmes dans l'élaboration des politiques permet à celles-ci de mieux prendre en compte et refléter réellement les valeurs de l'ensemble de la société. En faisant entendre leurs voix, les femmes apportent des perspectives différentes qui enrichissent les débats. Le chef du gouvernement espagnol, José Luis Rodriguez Zapatero, affirmait, en 2004, qu'il est «plus efficace de faire des programmes de discriminations positives, par exemple pour avoir plus de femmes scientifiques, que d'augmenter les impôts ou d'établir les 35 heures». Il constituera, d'ailleurs, le premier gouvernement paritaire de l'histoire de l'Espagne. En 2012, le nouveau chef de l'Etat français, François Hollande vient de lui emboîter le pas.

Au Congo, les femmes n'exercent pas non plus leur plein

potentiel. Alors qu'elles constituent plus de 51% de la population, elles sont sous-représentées dans toutes les instances de décision. Sur 37 ministres, 5 sont des femmes. L'Assemblée nationale et le sénat comptent, respectivement, moins de 10% et 13% de femmes. Parmi les 14 membres des bureaux des deux assemblées, seul un poste est occupé par une femme. La cour suprême et la cour constitutionnelle sont à la même enseigne.

Une décision politique historique du président de la République

Afin de combler cet écart, le président de la République, Denis Sassou Nguesso, a annoncé, le 13 août 2010, à l'occasion de son adresse à la nation, la décision de faire voter, par le parlement, une loi assurant la parité hommes-femmes aux fonctions politiques, administratives et électorales. Le rôle des décideurs politiques est d'anticiper et de prévoir. A ce titre, cette décision courageuse est l'une des plus importantes décisions politiques du chef de l'Etat, qui a choisi la parité, plutôt qu'une politique de quotas qui réduit la place des femmes à la seule volonté politique, faisant de la loi un idéal égalitaire, partie intégrante du pacte social défini par le président de la République, lui-même, pour le bien-être de tous les Congolais et l'accélération du développement national. L'application effective de cette loi nécessitera la même audace.

Avec le vote de cette loi, le président congolais sera le premier à mettre en œuvre la parité absolue en Afrique. Grâce à cette loi, qui redonnera aux femmes leurs droits et leur juste place, le président écrira une page fondamentale de l'histoire du Congo qui reflète les as-

pirations de l'époque, des Congolaises et de la société toute entière. Après avoir mis fin à l'esclavage, au joug de la colonisation, il est temps de mettre un terme à cette injustice qui réduit les femmes à des citoyens de seconde classe.

Rééquilibrer les rôles des hommes et des femmes

L'adoption de cette loi ne permettra pas, seulement, aux femmes d'accéder aux postes de décision, mais elle va déclencher un processus de changement sociologique. Elle permettra aux femmes de dépasser l'image négative qu'elles ont d'elles-mêmes, qui leur est imposé par un environnement qui les pousse à se cantonner aux seconds rôles traditionnels suivant les clichés, les préjugés et les stéréotypes ambiants. Les filles et les femmes gagnant en estime de soi, s'impliqueront dans les discussions et les affaires publiques et choisiront les filières universitaires les plus cotées. Ce dynamisme des femmes dans la vie politique contribuera à la modernisation de la société congolaise et de la gestion des affaires publiques.

Le Fonds des Nations unies pour la population (U.n.f.p.a) s'est engagé, avec le Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement et l'appui financier de l'ambassade américaine au Congo, à la mobilisation des femmes, en vue de leur inscription sur les listes électorales, leur participation active aux campagnes électorales, la présentation de leurs candidatures et leur vote massif aux élections législatives de 2012 et locales de 2013. La préparation de ces élections montrent, si besoin est, que les Congolaises de toutes les conditions et de tous les départements du pays sont actives, mobilisées,

prêtes et engagées en tant que citoyennes à part entière. Les processus électoraux en cours sont une formidable occasion d'accélérer la parité entre hommes et femmes aux fonctions politiques, administratives et électorales.

Cette transformation sociétale doit s'accompagner, nécessairement, suivant l'engagement résolu du chef de l'Etat lui-même, de l'implication des hommes dans la mise en œuvre de la loi pour une société plus démocratique et égalitaire. Les hommes et les pères doivent intervenir positivement dans la vie et en faveur du développement des femmes et des jeunes filles. Les hommes et les femmes doivent partager les postes, mais aussi l'égalité des charges professionnelles, familiales et privées. Le Fonds des Nations unies pour la population soutient ainsi une initiative conjointe avec le Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement sur l'implication du leadership masculin en faveur des droits des femmes. Alors que le Congo est membre du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, cette loi, qui s'inscrit dans le cadre du pacte social défini par le président Denis Sassou Nguesso, est le reflet d'une démocratie vibrante éprise de justice. La reconquête de la dignité sous toutes ses formes et l'égalité entre hommes et femmes est, pour chacun, une arme de combat pour l'unité, la démocratie et la prospérité du pays. L'ardeur et la persévérance sont essentielles pour l'émancipation sociale, économique et politique des Congolaises. En soutenant cette initiative, l'U.n.f.p.a s'engage résolument avec le président de la République et tous les hommes de bonne volonté qui font la grandeur de l'histoire du côté des femmes et contribuent à une société congolaise moderne et juste.

David LAWSON

Représentant résident de l'UNFPA au Congo

Microfinance, un secteur d'activités encore confusément intériorisé

(Suite de la page 6)

surtout la mise en place d'une organisation professionnelle des acteurs de l'activité en gestion. C'est alors qu'on entend parler, pour la première fois au Congo, de la microfinance et des institutions s'y rapportant. Intervient par la suite une équipe de la Cobac (Commission bancaire de l'Afrique centrale). Sa mission consiste à collecter les informations sur le secteur naissant, afin de le viabiliser. La promulgation, en 2002, du règlement n°01/02/CEMAC/UMAC du 13 avril 2002 parachève, enfin, le processus d'institution du secteur de la microfinance au Congo. Un secteur néanmoins qui se cherche encore, parce que n'emportant pas l'engouement des popula-

Intégration aux circuits financiers...

Focalisée autour de trois problématiques, en l'occurrence la situation de la microfinance au Congo, ses forces et faiblesses, l'apathie de l'Association professionnelle des établissements de microfinance Congo, la concertation du 31 juillet peut, à juste titre, susciter d'espoir. En tout cas, elle va marquer le renouveau du secteur, si les recommandations retenues trouvent un écho favorable auprès des décideurs.

Exercer l'activité de microfinance suppose qu'on dispose de l'autorisation légale. En somme, existent les agréments aussi bien de la structure que du manager. Constat décevant, eu égard aux résultats du recensement des établissements de microfinance récemment effectué par le Conseil national du crédit (C.n.c).

Nombre d'acteurs du secteur non seulement exercent illégalement, mais aussi n'adhèrent même pas à l'association professionnelle. Pour les établissements ainsi indexés, s'impose immédiatement la conformité aux textes en vigueur et concomitamment, l'immatriculation au Conseil national du crédit (C.n.c).

Tenant compte de la cacophonie et de l'amalgame constatés au niveau du secteur, le rappel solennel de la mission intrinsèque de la microfinance a constitué le second volet de la concertation. En effet, conçu comme un système financier de proximité, une finance inclusive permet l'intégration de l'immense majorité de la population aux circuits financiers. De ce fait, son rôle essentiel porte sur la réduction de la pauvreté. Aussi s'appuie-t-elle exclusivement sur deux produits fondamentaux: l'épargne et le crédit, la messagerie des fonds ne constituant qu'un produit accessoire. Pour sa fiabilité, la microfinance repose sur une ver-

tu cardinale: la confiance. Là où effectivement règne la confiance, ainsi que le rappelle Adolphe Tsiakaka (1), les difficultés cessent et les incompréhensions se dissipent. En clair, dans le secteur de la microfinance, les parties se montrent mutuellement sincères, autrement dit, l'épargnant fait confiance au dépositaire, l'emprunteur a l'obligation d'honorer son engagement à l'échéance. La léthargie observée, depuis belle lurette, dans le fonctionnement de l'A.p.e.m.f (Association professionnelle des établissements de microfinance) Congo menace, dangereusement, ce secteur. Devant régulièrement répondre aux multiples sollicitations tant au niveau africain qu'international, l'Association ne peut indéfiniment compter sur l'apport des établissements, eux-mêmes en proie aux difficultés financières inhérentes particulièrement à la concurrence des mastodontes du secteur. Alors qu'ailleurs ces genres d'associations bénéficient d'assistance notable de la part des pouvoirs publics, rien de tel au Congo.

Convenait-il alors d'adopter une attitude frisant quasiment grève perlée? D'où la suspension des activités de l'A.p.e.m.f. Pour mettre un terme à cette situation on ne peut plus géante, la tenue d'une assemblée générale des établissements de microfinance devenait impérative. Elle a été fixée

alors au 5 octobre prochain. De ces assises, sortira un nouveau bureau de l'association qui relancera ses activités. La préparation de ces retrouvailles a été confiée à une commission ad hoc assistée de l'ancien bureau non encore dissout mais seulement en stand-by.

Des pistes à explorer...

Malgré le pessimisme grandissant suscité au Congo par la microfinance, des pistes susceptibles d'assurer l'épanouissement du secteur qui fait pourtant le bonheur des populations dans certains pays comme le Bénin, peuvent être explorées. Que constate-t-on présentement? Seule et principale source de rentabilisation du secteur privé: le crédit, un produit malheureusement dont tous les acteurs ne disposent pas de mêmes moyens coercitifs de recouvrement. D'où l'urgence de pister d'autres voies. La généralisation d'un cadre sécurisé d'attribution s'avère une des pistes susceptibles de développer et de garantir les opérations de crédit: -primo: des modes de règlement (M.d.r); -secundo: des codes informatiques de prélèvement à la solde; -tertio: des lignes de recouvrement à la C.r.f (Caisse de retraite des fonctionnaires) et à la C.n.s.s (Caisse nationale de sécurité sociale). C'est une manière d'inciter les

établissements de microfinance à accorder aux fonctionnaires, aux salariés de tout acabit ainsi qu'aux retraités, ce qui est couramment appelé: facilités. Par ailleurs, un fonds de refinancement des établissements de microfinance contribuerait à redynamiser le secteur, surtout à le sécuriser financièrement parlant. Pour faire fonctionner pareil fonds, on pourrait s'inspirer du système de refinancement des banques mis en place par la B.e.a.c et appelé système d'accords classement. Voici quelques unes des pistes à explorer dans le cadre de la rentabilisation du secteur de la microfinance au Congo. Naturellement, les établissements en tireraient énormément profit. L'engouement des popula-

tions pour le secteur ne ferait alors l'ombre d'aucun nuage. In fine, la microfinance paraît, certes, une voie en dents de scie, mais une voie qui exige patience, surtout foi, c'est-à-dire cette certitude qu'au bout du compte, on récoltera des prébendes substantielles. En tout cas, elle représente un moyen, grâce au crédit, de démarrer une affaire quelconque et la faire prospérer. En cela, la microfinance se conçoit, véritablement, comme une finance d'intégration sociale, une arme pour tenter de réduire relativement la pauvreté.

Michel MASSAMBA DIBA

Gérant Principal de MUCASO

Notes:

1- Abbé Fulbert YOULOU, «La mémoire oubliée du Congo-Brazzaville».

Nouveaux tarifs pour abonnement

Congo		Autres pays d'Afrique	
6 mois		96 Euros	
Retrait sur place:	15.600	192 Euros	
Expédié:	23.400		
1 an			Europe
Retrait sur place:	31.200	96 Euros	
Expédié:	46.800	192 Euros	
			Amérique-Asie
		100 Euros	
		182 Euros	

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Championnat national de football

Des heureux et des déçus!

Revoilà notre chronique! Elle a manqué pendant les deux premières journées de la phase retour du championnat national, qui a débuté le 8 août dernier.

Beaucoup de choses ont changé pendant la trêve. Des staffs techniques ont bougé, notamment ceux de J.S.T, de l'A.S Police et de Cuvette F.C., pour ne citer que ces quelques équipes du groupe A.

Quant aux joueurs, on a constaté que nombreux manquent de forme. Parce qu'ils n'ont pas eu des matchs amicaux pendant la trêve, celle-ci ayant été trop longue, pour certaines équipes.

Qu'à cela ne tienne, on se débrouille comme on peut. Des victoires! Naturellement, aussi, des chutes. Des points ramassés ou perdus. La 16^{ème} journée, toute la semaine dernière, a fait des heureux et des déçus, dans les deux groupes.

Dans le groupe A, les deux matchs avancés, du mercredi 22 août, à Massamba-Débat, ont été ponctués par deux victoires, celles de Saint-Michel de Ouenzé, aux dépens d'Ajax de Ouenzé (2-0), et du F.C Kondzo, devant Arc-en-ciel Moranzambé (2-1).

Samedi 25 août, le maigre public a eu, en ouverture, un match on ne peut plus équilibré entre l'Inter Club et l'A.S. Police. Le militaire Bitsindou ayant répondu au but du policier Loussakou, Berniche Emabana a fait pencher, définitivement, la balance en faveur de l'A.S Police, en inscrivant le but victorieux: 2-1. C'est sa deuxième victoire consécutive, signe d'amélioration progressive de sa santé.

Entre l'Etoile du Congo et Cuvette F.C., le suspense n'a pas duré. A la 5^{ème} minute, Binguila a ouvert aux Stelliens la voie à suivre, celle de la victoire. Il venait d'expédier un missile, le ballon cherchant en vain un asile. Ce but a libéré l'Etoile du Congo. Guinard Loemba, Percy Akoli et Papy Mayamba n'avaient plus qu'à consolider le succès d'Etoile du Congo: 4-0.

Une autre chute, celle de Tongo F.C Jambon, dimanche 26 août, face au CARA: 1-2. Les Aiglons menaient 2-0, buts de Pandza Mubié et Balekita, à la mi-temps. Avant de baisser de régime, pour laisser Jambon réduire le score, en fin de partie.

Bouclant la boucle, les Diables-

Bel Ange Stevy Epako (n°14), le double buteur heureux des Diables-Noirs (Ph. Rogalvy).



Un Cuvettois (maillot sombre) dans le vent: c'est le Stellien Percy Akoli (caressant le ballon) dans ses œuvres. (Ph. Rogalvy)

Noirs ont engrangé trois autres points, devant Patronage Sainte-Anne. Pourtant, leur victoire fut longue à prendre forme. En expédiant le ballon dans la lucarne, sur coup franc, Mavis Tchibota a levé le suspense: 1-0. On jouait la 36^{ème} minute. Il a été doublement imité par Bel Ange Epako (61^e et 69^e): 2-0 et 3-0...

Dans le groupe B, les buts inscrits par Césaire Gandzé (2 buts) et Khader Bidimbou ont fait la joie de l'A.C Léopards, devant Munisport: 3-0...

G.M.

Résultats techniques

Groupe A: S.M.O-Ajax de Ouenzé (2-0), F.C Kondzo-ACM (2-1), Inter Club-A.S Police (1-2), Etoile du Congo-Cuvette F.C (4-0), Tongo F.C Jambon-CARA (1-2), Diables-Noirs-Patronage Sainte-Anne (3-0), S.M.L-J.S.T (0-1)
Groupe B: A.S Cheminots-A.S.P (0-1), La Mancha-F.C Bilombé (1-0), U.S Saint-Pierre-Vision (0-1), V.Club Mokanda-C.S Asico (4-1), J.S.B-Olympic Nkayi (report), Pigeon Vert-Nico-Nicoyé (1-0), A.C Léopards-Munisport (3-0).

Athlétisme

Résultats des finales des Jeux nationaux scolaires

Brazzaville a accueilli, du 6 au 9 août 2012, les finales des Jeux nationaux scolaires. Nous en donnons, quoique tardivement, les résultats techniques des épreuves d'athlétisme, particulièrement, en commençant par ceux des filles. Nous les poursuivrons dans notre prochaine édition.

60 m benjamines: 1. Judicia Milandou (Plateaux A1/Brazzaville) 8"21. 2. Divine Bakouela (Brazzaville) 8"52. 3. Prudence Pambou (Fouta/Kouilou) 8"75.

100 m cadettes: 1. Maryse Iwangou (CETM/Pointe-Noire) 12"34. 2. Jessica Pambou (Chaminade/Brazza) 12"87. 3. Mavoungou Niangu (CEG Nganga Edouard/Brazza) 13"05.

100 m juniors filles: 1. Stevie Bikoukou (Victor Augagneur/Pointe-Noire) 13"39. 2. Ndamba Bazoungoula (MDG/Bouenza) 14"04. 3. Nephthalie Bongoma (Impfondo/Likouala) 14"59.

200 m cadettes: 1. Maryse Iwangou (CETM 12 Août/Pointe-Noire) 25"85. Jessica Pambou (Chaminade/Brazzaville) 27"62. 3. Pilat Mananga (Sainte Thérèse/Niari) 28"06.

200 m juniors filles: 1. Ntembé Babono (CEG Bouansa/Bouenza) 27"69. 2. Stevie Bikoukou (Lycée Victor Augagneur/Pointe-Noire) 27"98. 3. Boukama Ndoulou (CEG Madingou/Bouenza) 28"20.

400 m cadettes: 1. Jessica Pambou (Chaminade/Brazza) 1'00"26. 2. Mambiki Matondo (Loutété/Bouenza) 1'05"94. 3. Yila Kouma (Pierre Loutala/Niari) 1'06"18.

400 m juniors filles: 1. Babono Ntembo (Bouansa/Bouenza) 1'02"78. 2. Stevie Bikoukou (Victor Augagneur/Pointe-Noire) 1'07"76. 3. Mélékou Mobebe (E. Sissa/Cuvette) 1'13"20.

800 m cadettes: 1. Mambiki Matondo (Loutété/Bouenza) 2'30"18. 2. Makosso Ndako (Kola/Bouenza) 2'35"28. 3. Kilonda Ndoulou (Madingou 1/Bouenza) 2'39"25.

1500 m cadettes: 1. Mabilia Kengué (CEG Loutété/Bouenza) 5'06"14. 2. Miyalou Nzoussi (Madingou/Bouenza) 5'09"89. 3. Makosso Ndako (Kollo/Bouenza) 5'31"55.

5000 m cadettes: 1. Mabilia Nkengué (CEG Loutété/Bouenza) 18'52"60. 2. Miyalou Nzoussi (CEG Madingou 2/Bouenza) 20'01"23. 3. Ndoulou Kilonda (CEG Madingou 2/Bouenza) 20'41"34.

Longueur benjamines: 1. Pehat Ngaloye (Saint Jean Gamboma/Plateaux) 4,56 m. 2. Josiane Pengouani (Saint-Pierre Claver/Sangha) 3,93 m. 3. Ruth Okilando (Jeanne d'Arc/Brazza) 3,40 m.

Longueur cadettes: 1. Lafleur Ngantsou (LTG/Pointe-Noire) 4,29 m. 2. Davina Akinimaya (CEG A.B/Cuvette) 4,26 m. 3. Michelle Mpiaka (CEG Moundongo/Pool) 4,25 m.

Triple saut cadettes: 1. Audrey Manéné (Charles Montesquieu/Pointe-Noire) 9,62 m. 2. Debora Ngoumba (Lycée Henri/Plateaux) 9,23 m. 3. Nkaya Diébé (Bouansa/Bouenza) 9,06 m.

4x100 m cadettes: 1. Brazzaville (Jessica Pambou, Mavoungou Niangu, Ndoungnou Beriche, Georgia Kounzila) 55"30. 2. Likouala (Aubierge Moboyé, Matéto Miriam, Bossiketé Syntiche, Nephthalie Bongoma) 57"02. 3. Pointe-Noire (Ndombou Yengo, Tancia Bikoukou, Nkumbo Mayima, Bouanga Ngot) 57"55.

Relais 4x60 m benjamines: 1. Niari (Tsalou Nzoussi, Mouanda Milandou, Loussikoulou et Kibantsa) 36"29. 2. Kouilou (Kouanga Tongo, Nzinga Marina, Fouti Tchibassa et Annette Loembet) 36"98. 3. Brazzaville (Divine Moukoko, Douniama, Bouloukoué et Ruth Oilangou) 37"30.

Le saviez-vous?

CAF: Etoile du Sahel exclue.

La CAF a décidé d'exclure les Tunisiens de l'Etoile du Sahel de la Ligue des champions, en raison des incidents qui ont eu lieu lors de la rencontre ayant opposé l'équipe de Sousse à l'Espérance de Tunis (0-2), comptant pour la 4^{ème} journée du groupe A. Le public de Sousse avait interrompu, à deux reprises, la rencontre, après chacun des buts espérantistes, la seconde poussant les arbitres à interrompre la partie. On savait que le second club tunisien risquait gros, la CAF a sévi: exclusion de la compétition. La CAF a aussi pris la décision d'invalider tous les résultats de l'Etoile, ce qui remet en cause le classement du groupe A. Le grand perdant est l'Espérance de Tunis, qui avait battu son rival deux fois et se voit rejoindre au classement (6 points) par les Nigériens de Sunshine Stars, qui avaient concédé le nul aux expulsés du jour.

Paris roi des matchs nuls.

Le PSG, qui s'est renforcé, notamment avec les arrivées d'Ibrahimovic, de l'Argentin Ezequiel Lavezzi, du Brésilien Thiago Silva et de l'Italien Marco Verrati, n'arrive pas à gagner, à faire merveille, en championnat de Ligue 1 de France. Pour la troisième journée, le club parisien a collectionné un autre match nul (0-0), contre Bordeaux, le week-end dernier, malgré la présence de ses nombreuses stars. Et peine à la onzième place, au classement. Comme quoi, le football est toujours avide de surprises.

Cameroun: Eto'o refuse la sélection! Après avoir purgé sa suspension de huit mois, Samuel Eto'o devait retrouver les Lions indomptables du Cameroun, lors de leur prochaine sortie, contre le Cap Vert, le 8 septembre 2012, en match des éliminatoires de la CAN 2013. Il a refusé sa sélection, estimant que «l'équipe nationale continue de baigner dans un environnement caractérisé par l'amateurisme et incompatible avec le sport de haut niveau».

Football des jeunes

«Action Congo Foot» lance son tournoi

L'association «Action Congo Foot» a enfanté son tournoi de football des jeunes. Il a un caractère communal, puisqu'il se déroulera, simultanément, dans huit des neuf arrondissements de Brazzaville, notamment Makélékélé, Bacongo, Poto-Poto, Mougali, Ouenzé, Talangaï, Mfilou et Madibou.

L'objectif de cette initiative, selon l'organisateur général du tournoi, Cloud Régis Talani, président de «Action Congo Foot», est de rassembler, durant la période des grandes vacances scolaires, les jeunes autour des jeux sains, notamment en s'adonnant à leur sport favori sur une longue période, histoire de leur éviter la vie de débauche.

En plus, il s'agit de relancer le football des jeunes dans le pays et d'interpeller les pouvoirs publics, afin qu'ils portent une attention particulière à ce football, pépinière naturelle du football d'élite. Une catégorie est concernée par cette première édition: les minimes (enfants âgés de moins de 16 ans).

L'arrondissement 8 Madibou a ouvert le bal, samedi 25 août 2012, au Stade Saint-Malo de Sangolo. Six équipes sont répar-



Cloud Régis Talani (à gauche) saluant les joueurs de Diables-Verts.

ties en deux poules, soit trois par poules. Deux matchs ont été disputés. Ils n'ont connu ni vainqueurs, ni vaincus, entre Pentagone et Diables-Verts, d'un côté, Agrofoot et J.S Mansimou, de l'autre: 0-0.

Les autres arrondissements ont pris le relais, à tour de rôle, cette semaine. Pour la phase préliminaire. La phase finale, regroupant exclusivement les vainqueurs des arrondissements, aura lieu du 15 au 23 septembre. Pour déterminer le champion communal. Les différentes aires de jeu connaîtront, on l'espère, une animation exceptionnelle.

Le talent congolais étant mal canalisé, «Action Congo Foot» envisage, ultérieurement, de signer des accords de partenariat avec des centres de formation locaux et, surtout, étrangers, notamment le Centre de formation Salif Keita (Mali), l'Académie d'Abédi Pelé (Ghana) et celui de Joël Tiehi (Côte d'Ivoire), pour y placer les meilleurs jeunes qui seront détectés durant ses tournois...

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Eric-Pressing

PRESSING DE LUXE

Situé au coeur économique de: * Brazzaville rond-point Mougali * Pointe-Noire centre ville,

ERIC-PRESSING

ERIC

- * E = Expérience dans le cadre de Nettoyage à Sec
- * R = Remplissant toutes les conditions de lavage
- * I = Irréprochable pour un travail soigné et bien fait
- * C = Compétence qui fait la différence

PRESSING

- * P = Professionnel confirmé
- * R = Reste fidèle au bon service
- * E = Entretien de qualité inégalable
- * S = Service non stop
- * S = Sollicité par les clients exigeants
- * I = Incomparable, toute la ville en parle
- * N = Nommé ERIC-PRESSING
- * G = Garantit la longévité de nos vêtements

Faites confiance à notre pressing de luxe

TNT
sure we can

GX INTERNATIONAL
« Aller + Loin ! »

Confiez-nous vos plis et colis !

Export et Import Express (plis, colis, palettes, pièces détachées...)

TNT

Service Commercial

Brazzaville 1 Av Foch (face à la Mairie Centrale) : Tél (+242) 05.550.10.87 / 06.622.00.01
Pointe-Noire Rond Point Kassai (face au CCF) : Tél (+242) 05.550.10.75 / 06.622.00.03

TNT Express Congo
www.tnt.fr

GX International
www.gxinternational.net

* c'est possible